



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris

## ANNEXE 03

# Sommaire

## Présentation du territoire

### 11 | Les services fonctionnels

Ressources humaines .....	12
Comptabilité et finances .....	15
Commande publique .....	22
Prévention des risques professionnels .....	23
Système d'informations & géomatique .....	25
Communication .....	29
Bâtiment .....	32
Entretien des locaux .....	33
Magasin et gestion du parc automobile .....	34

### 35 | Attractivité du territoire

Développement durable & transition énergétique .....	36
Voirie .....	39
GÉMAPI .....	41
Développement économique .....	44
Office de tourisme intercommunal .....	49

### 51 | Les services à la population

Petite enfance, enfance & jeunesse .....	52
Direction de la valorisation des déchets .....	57
Éclairage public .....	63
Régie des eaux .....	64
Habitat .....	68
Lecture publique .....	69
Piscine .....	71
Urbanisme .....	72
Chantier d'insertion .....	76
Compétences déléguées .....	78

# Présentation du territoire

CRÉATION  
**1er janvier 2002**

FUSION AVEC LA CÔTE-VERMEILLE  
**1er janvier 2007**

FUSION AVEC ILLIBÉRIS  
**1er janvier 2014**

**Antoine Parra**  
*Président*  
Élu le 13 juillet 2020

**Henri Estève**  
*Directeur Général des Services*

**Mathilde Puignau-Teixido**  
*Directrice Générale Adjointe*

## 1 territoire

## 15 communes, 57 632 habitants (INSEE 2022)

Entre mer et montagne, frontalière de l'Espagne, **la communauté de communes ACVI est la deuxième intercommunalité du département des Pyrénées Orientales.**



## Les communes (source INSEE, chiffres parus le 28/12/2023)

ARGELÈS-SUR-MER	<b>11 088 hab.</b>	ORTAFFA	<b>1 822 hab.</b>
BAGES	<b>4 539 hab.</b>	PALAU-DEL-VIDRE	<b>3 180 hab.</b>
BANYULS-SUR-MER	<b>4 734 hab.</b>	PORT-VENDRES	<b>4 048 hab.</b>
CERBÈRE	<b>1 273 hab.</b>	SAINT-ANDRÉ	<b>3 455 hab.</b>
COLLIoure	<b>2 549 hab.</b>	SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	<b>2 941 hab.</b>
ELNE	<b>9 551 hab.</b>	SORÈDE	<b>3 500 hab.</b>
LAROQUE-DES-ALBÈRES	<b>2 248 hab.</b>	VILLELONGUE-DELS-MONTS	<b>1 920 hab.</b>
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	<b>1 299 hab.</b>		

# ANNEXE 03

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



## L'intercommunalité

La Communauté de communes est dotée par la loi de différentes compétences, auxquelles s'ajoutent au fil des années des compétences transférées pour mutualiser les moyens et/ou développer de nouveaux services sur le territoire.

Depuis sa création, elle exerce des compétences qui se sont enrichies avec la conduite de certains projets voulus et portés par les élus.



### Le Président

**Antoine PARRA**

Président

Maire d'Argelès-sur-Mer

Élu par les **conseillers communautaires**, il propose et met en œuvre les politiques communautaires en exécutant les décisions prises par le Conseil communautaire.

**Il peut, lui-même, prendre des arrêtés par délégation du Conseil communautaire ou attributions légales.**

### Le Bureau Communautaire

**Le Bureau est l'organe exécutif.** Il est composé du Président et des 14 Vice-Présidents. Chaque Vice-Président est chargé de suivre les actions d'un ou plusieurs domaines de compétences.

**Le Bureau se réunit environ une fois par mois pour préparer les sujets et les orientations qui seront présentés en Conseil communautaire.**



### La Conférence des Maires

**La Conférence des Maires** est un outil de gouvernance complémentaire au conseil communautaire qui renforce le dialogue entre les maires mais également entre l'EPCI et ses communes membres.

### Le Conseil de développement

**Le Conseil de développement** est une instance consultative, un outil de concertation avec la société civile visant à renforcer l'exercice de la démocratie participative locale. Ce dernier interviendra auprès de la Communauté de communes, en émettant des avis dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

## Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'**organe délibérant**.

Il comprend 50 conseillers communautaires (45 à compter d'octobre 2024) qui prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences. **Ils délibèrent sur les grands projets, les affaires courantes et votent les budgets.**

### Argelès-sur-Mer

Antoine PARRA  
Aimé ALBERTY  
Antoine CASANOVAS  
Guy ESCLOPÉ  
Lydie FOURC  
Isabelle MORESCHI  
Philippe RIUS  
Julie SANZ

### Bages

Maria CABRERA  
Patrice AYBAR  
Georges GUARDIA

### Banyuls-Sur-Mer

Jean-Michel SOLÉ  
Marie-Clémentine HERRE  
Anne MAURAN  
Guy VINOT

### Cerbère

Christian GRAU  
Marie ARIZA

### Collioure

Guy LLOBET  
Annie LAMARQUE

### Elne

Nicolas GARCIA\*  
Sylvaine CANDILLE\*\*  
remplacée le 21.10 par  
Marie MATTIANI\*  
Rolland CASTANIER\*  
Anne-Lise MIRAILLES\*  
Annie PEZIN\*  
Fabrice WATTIER  
Jean-Marie LEFEVRE

### Laroque-des-Albères

Christian NAUTÉ  
Laetitia COPPEE

### Montesquieu-des-Albères

Hervé VIGNERY  
Huguette PONS

### Ortaffa

Raymond PLA  
Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ

### Palau-Del-Vidre

Bruno GALAN  
Françoise DARCHE  
Marcel DESCOSSEY

### Port-Vendres

Grégory MARTY  
José BELTRA  
Patricia HECQUET  
Vincent NETTI  
remplacé le 11.03 par  
Yves BLIN

### Saint-André

Samuel MOLI  
Gilbert CRITELLI  
Marie-Thérèse IMBARD

### Saint-Génis-Des-Fontaines

Nathalie REGOND-PLANAS  
Didier CHOPLIN  
Jacques GODAY

### Sorède

Yves PORTEIX  
Frédérique MARESCASSIER  
Yvette PERIOT

### Villelongue-Dels-Monts

Christian NIFOSI  
Sylvie VILA

\* a démissionné le 22.10.2024

\*\* a démissionné le 03.10.2024



## Compétences optionnelles

- **Politique du logement et du cadre de vie :** élaboration, mise en œuvre et suivi d'un Programme local de l'habitat (PLH) ; mise en œuvre, portage et suivi d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), etc.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**

## Compétences facultatives

- **Entretien** du réseau d'éclairage public  
Jusqu'au 30/06/2023 (Cf page 67)
- **Maintenance** et gestion des réémetteurs pour **réception télévision sur le territoire communautaire**
- **Fourrière animale**
- **Action sociale** pour la mise en œuvre d'ateliers et **chantiers d'insertion** dans le cadre de l'entretien de certaines berges et rivières
- **Gestion de l'immeuble** mis à disposition du CAT de Sorède
- **Organisation et/ou coordination des loisirs éducatifs pour les 6-18 ans** dans le cadre d'un projet global d'intérêt communautaire
- **Accueil des enfants de moins de 6 ans** dans le cadre d'une offre de services équilibrée sur le territoire communautaire
- **Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements à vocation sportive ou culturelle : réseau de 10 médiathèques, piscine intercommunale, complexe sportif de Sorède, Halle des sports etc.**
- **Instruction des actes d'urbanisme**

## Les compétences

**La Communautés de communes** Albères - Côte Vermeille - Illebérès exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. Il existe 3 types de compétences.

**Les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.**

### Compétences **obligatoires**

- **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- **Développement économique** : gestion de sept zones d'activités, actions liées à la politique agricole, soutien aux activités commerciales, aide à l'immobilier d'entreprise, etc.
- **Promotion du tourisme**
- **Gestion des milieux aquatiques** et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- **Aménagement**, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés
- **Eau** : production et distribution de l'eau potable
- **Contrôle de l'assainissement** non collectif des eaux usées domestiques ou industrielles
- **Collecte et traitement de l'assainissement collectif** des eaux usées domestiques ou industrielles

## ANNEXE 03

# LES SERVICES FONCTIONNELS

# RESSOURCES HUMAINES

## Modernisation des outils de gestion du temps et des absences

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la **gestion du temps de travail** et des activités des agents.

Trois avancées majeures ont été réalisées :

- L'instauration d'un règlement encadrant le temps de travail,
- L'installation de badgeuses,
- Le déploiement d'un logiciel dédié à la gestion du temps et des absences.

Ces deux derniers points sont développés dans le chapitre Système d'information & SIG (p28).

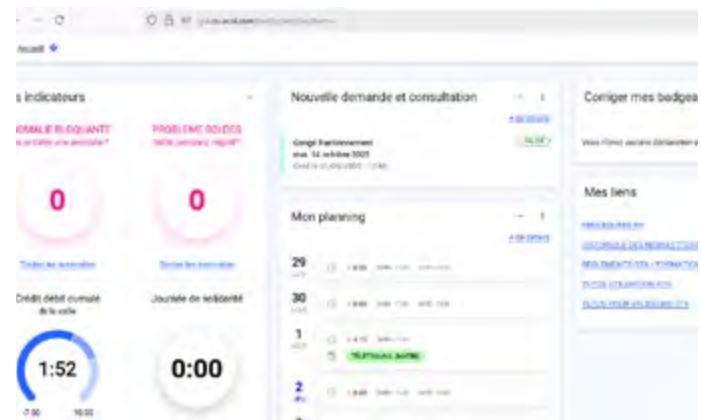
Ces actions contribuent à la modernisation des outils de suivi, au bénéfice des agents, des directions et du service RH, en apportant plus de clarté, de fiabilité et d'équité dans l'organisation du travail.

## Un engagement renforcé pour la déprécarisation de l'emploi

La collectivité poursuit activement son plan de déprécarisation, qui repose sur deux axes :

- **L'accès au statut de fonctionnaire** pour les agents contractuels après une année de stage,
- **L'augmentation du temps de travail** pour les agents fonctionnaires à temps non complet.

En 2024, cette politique a permis à **27 agents contractuels** d'obtenir le statut de fonctionnaire et à **3 agents titulaires** de voir leur temps de travail augmenté, traduisant la volonté forte de sécuriser les parcours professionnels.



## Une politique centrée sur le bien-être au travail

Le bien-être des agents constitue une priorité, afin de concilier besoins des services et équilibre de vie personnelle. Plusieurs dispositifs, plébiscités par les agents, ont été consolidés en 2024 :

- La mise en place du **télétravail** et des **horaires variables**,
- L'augmentation de la **participation de l'employeur** à la mutuelle (35 €/mois) et à la prévoyance (13 €/mois),
- **L'adaptation des postes de travail** et la fourniture d'équipements favorisant le maintien dans l'emploi, dans un contexte d'allongement des carrières.

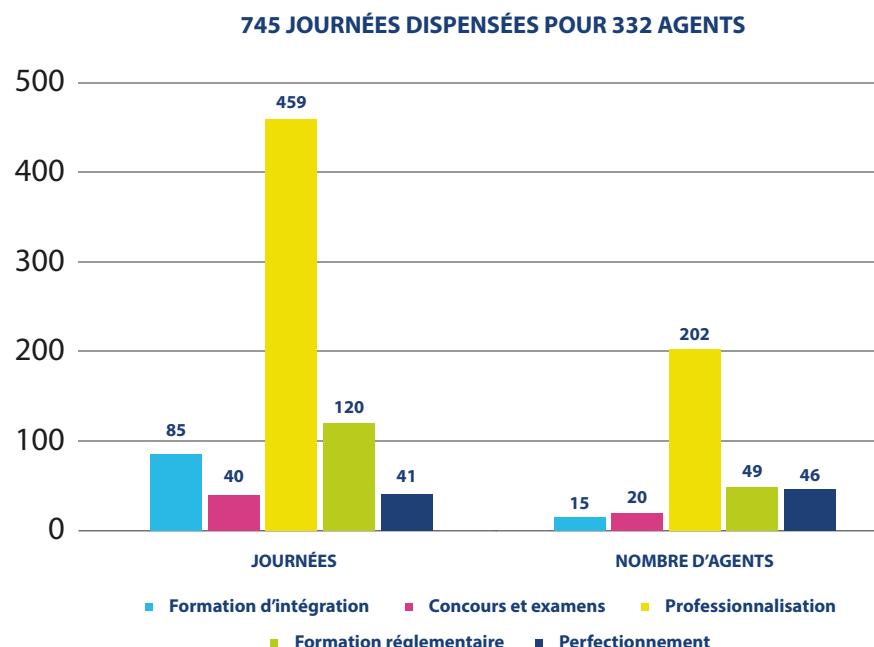
# ANNEXE 03

## Le plan de formation

Le plan de formation 2022-2025 se poursuit, avec une attention particulière portée à l'année 2024.

Parmi les actions marquantes :

- Le maintien de la **journée pédagogique** de la Petite Enfance,
- **Les formations PAMAL** (prévention des accidents et maladies de l'appareil locomoteur), destinées au personnel des crèches, pour leur permettre d'adopter les bons gestes dans leur activité quotidienne.



## Le dialogue social

Les instances paritaires, réunissant élus et représentants du personnel, ont joué un rôle essentiel tout au long de l'année 2024. Elles ont permis un échange constructif et nourri autour de dossiers structurants pour l'organisation et l'attractivité de la collectivité. Parmi les principaux sujets abordés :

- L'élaboration du règlement de gestion du temps et des activités,
- La réorganisation du service jeunesse, avec la mise en place régulière de soirées,
- La création de nouveaux postes stratégiques (chargé d'opérations structurantes, chargé du système d'information RH – SIRH, infographiste...),
- La réorganisation de la Direction des Services Techniques et la poursuite de la restructuration de la Régie des eaux,
- La réorganisation de la Direction des Systèmes d'Information,
- La mise en place d'un bonus attractivité destiné au personnel de la Petite Enfance.

8  
séances  
de Comité technique  
paritaire

3  
séances  
de formation spécialisée  
en matière de santé, de  
sécurité et de conditions  
de travail.



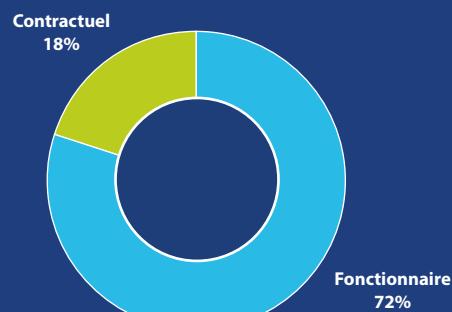
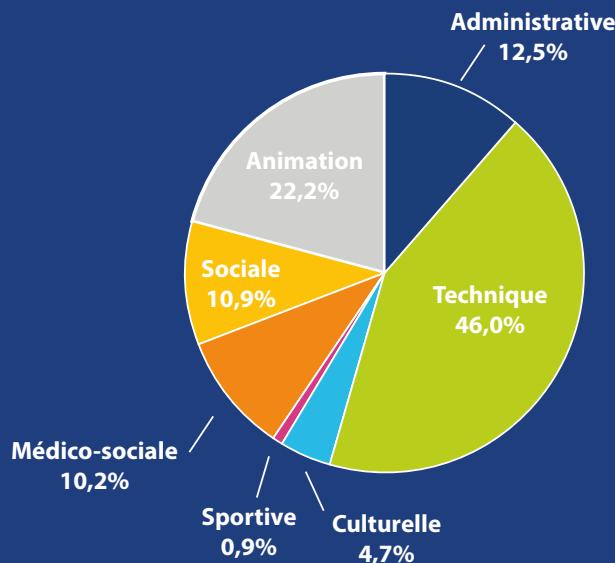
# Tableau de bord 2024

**631 équivalents temps plein (ETP)**

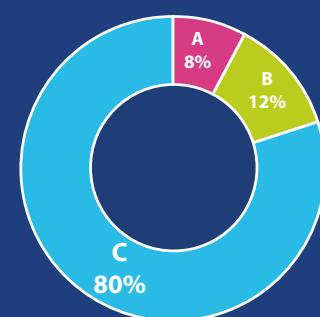
Répartition par filière

**27,92 M€**

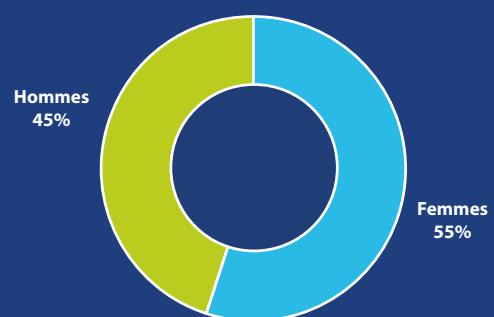
de masse salariale



Répartition par statut



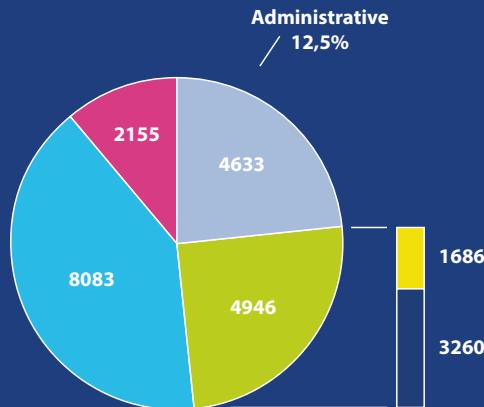
Répartition par catégorie



Répartition par genre

## L'ABSENTÉISME

19 817 jours au total (-8,92% vs 2023)



- Maladie Ordinaire
- Longue Maladie / Grave Maladie
- Longue Durée
- Disponibilité d'office pour raison de santé
- Accident de travail

## LA GESTION DES CARRIÈRES

1657 arrêtés, 823 contrats et avenants

20 procédures de recrutement

34 départs (dont 11 départs en retraite)

# COMPTABILITÉ & FINANCES

**C**onformément aux propositions du Président de la collectivité, le service Finances prépare le budget primitif de l'année et assure le suivi de l'exécution budgétaire pendant l'année comptable. Il apporte un soutien technique aux services communautaires et est l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'intercommunalité en matière d'informations comptables et budgétaires.

### Organisation budgétaire

L'année 2024 a marqué une évolution importante dans l'organisation budgétaire de la collectivité avec la **création d'un budget annexe dédié au Pôle Valorisation des déchets**. Cette décision répond à une volonté de renforcer la lisibilité et la transparence des comptes.

La Communauté de communes dispose désormais d'un budget principal et des budgets annexes suivants :

#### ◊ **Régie des Eaux**

- Budget de l'Eau potable
- Budget de l'Assainissement collectif
- Budget de l'Assainissement non collectif (SPANC)

En 2024, la rémunération des agents de la Régie des Eaux a continué d'être portée par le budget principal, avant remboursement par les budgets annexes concernés.

#### ◊ **Pôle Valorisation des déchets**

#### ◊ **Maison de santé de Cerbère**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes a porté la réalisation du bâtiment qui héberge la Maison de santé de Cerbère. Un budget annexe est dédié à cette structure.

#### ◊ **Zones d'activités économiques**

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes assure la gestion des zones d'activité du territoire. Tant que leur commercialisation n'est pas finalisée, leur financement est pris en charge par des budgets annexes spécifiques.

- Budget de la ZAE de Saint-Génis-des-Fontaines
- Budget de la ZAE La Porte des Albères d'Argelès-sur-Mer
- Budget de la ZAC Camp del Cavall d'Argelès-sur-Mer
- Budget de la ZAD de l'AgroParc de Saint-André.

# ANNEXE 03

## Le budget principal 2024

Les dépenses de gestion en fonctionnement se sont élevées à 48,53 M€ pour des recettes atteignant 53,28 M€.

Ces deux montants apparaissent en baisse par rapport à 2023, en raison du transfert des dépenses liées au Pôle Valorisation des déchets vers son nouveau budget annexe, et de la disparition des recettes issues de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), désormais rattachée à ce même budget.

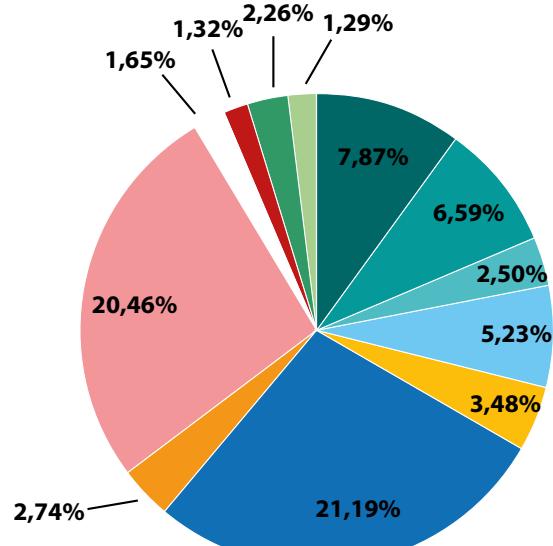
Les dépenses de fonctionnement liées à l'eau, l'assainissement, les déchets et l'Office de tourisme intercommunal (OTI) concernent principalement la rémunération des agents affectés à ces services.

Ces dépenses sont intégralement remboursées par les budgets annexes ou par l'OTI, et apparaissent donc en recettes dans le budget principal.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### Les dépenses de fonctionnement

<b>Services supports</b>	<b>4 857 511,21€</b>
<b>Eau et Assainissement</b>	<b>4 096 664,11€</b>
<b>Développement économique et voirie</b>	<b>744 189,50€</b>
<b>Piscine et salles polyvalentes</b>	<b>2 737 545,86€</b>
<b>Médiathèques</b>	<b>1 782 341,33€</b>
<b>Prévention et gestion des déchets</b>	<b>5 077 744,99€</b>
<b>GEMAPI et Développement durable</b>	<b>984 847,38€</b>
<b>Petite enfance, Enfance et Jeunesse</b>	<b>11 881 326,52€</b>
<b>Autres services (SCOT, SIG, Urbanisme, Fourrière animale, Chantier d'insertion)</b>	<b>1 368 369,30€</b>
<b>Habitat et Accueil des gens du voyage</b>	<b>819 795,91€</b>
<b>Office de Tourisme Intercommunal</b>	<b>1 389 080,41€</b>
<b>Éclairage public et Relais TV</b>	<b>550 536,30€</b>
<b>Dépenses des services</b>	
	<b>36 289 952,82€</b>
<b>Reversement de fiscalité</b>	<b>12 816 690,20</b>
<b>Opérations d'ordre et amortissement</b>	<b>3 697 823,00</b>
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	
	<b>52 804 466,02 €</b>



Le budget 2024 a été construit sur la base des orientations présentées lors du Débat d'orientations budgétaires du 11 mars 2024. Il s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de la collectivité et dans la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement.

# ANNEXE 03

## Les recettes de fonctionnement

Services supports	177 594 €
Eau et Assainissement	4 072 177 €
Développement économique et Voirie	223 245 €
Piscine, salles polyvalentes et bâtiments	317 152 €
Médiathèques	17 173 €
Prévention et gestion des déchets	5 044 209 €
Développement durable	0 €
Petite enfance, Enfance et Jeunesse	7 550 826 €
Autres services (SCOT, SIG, Urbanisme, Fourrière animale, Chantier d'insertion)	569 474 €
Habitat et Accueil des gens du voyage	251 278 €
Office de Tourisme Intercommunal	891 418 €
Éclairage public et Relais TV	458 959 €
GEMAPI	930 263 €
Fiscalité, dotations et participation Hors TEOM et GEMAPI	32 947 192 €
Opérations d'ordre (subv amortissables)	559 064 €
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	
<b>54 010 024 €</b>	

### Remarque :

Les recettes issues des produits de service intègrent le remboursement des dépenses de personnel par la Régie des Eaux, le Pôle Valorisation des déchets et l'Office de tourisme intercommunal. Par ailleurs, les recettes n'intègrent plus la TEOM, désormais inscrite dans le budget annexe dédié aux déchets.

# ANNEXE 03



## Les recettes fiscales

En 2024, les **recettes fiscales** se sont élevées à **29,40 M€**.

Il convient de noter que les **taux de fiscalité** – Cotisation foncière des entreprises (CFE), taxes foncières bâties et non bâties, ainsi que TEOM – sont restés **inchangés par rapport à 2023**.

Taxes sur les ménages	Taxe d'habitation résidence secondaire	5 648 082 €	
	Taxe foncière bâtie	2 265 457 €	
	Taxe foncière non bâtie	38 467 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 952 006 €</b>	
Taxes sur les entreprises	CFE	6 223 718 €	Taux 2024
	CVAE	2 280 701 €	
	TASCOM	885 631 €	
	IFER	421 833 €	
	Taxe additionnelle	128 924 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>9 940 807 €</b>	<b>CFE</b> <b>31,21%</b>
<b>Compensations exonération nouveau régime</b>	<b>281 736 €</b>	<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>2,17%</b>
<b>Part TVA Ancienne taxe d'habitation</b>	<b>10 558 720 €</b>	<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>2%</b>
<b>FPIC</b>	<b>674 033 €</b>	<b>TEOM</b>	<b>12%</b>
<b>TOTAL des recettes fiscales</b>			
<b>29 407 302 €</b>			

## Une collectivité peu endettée

**< 0.6 an**

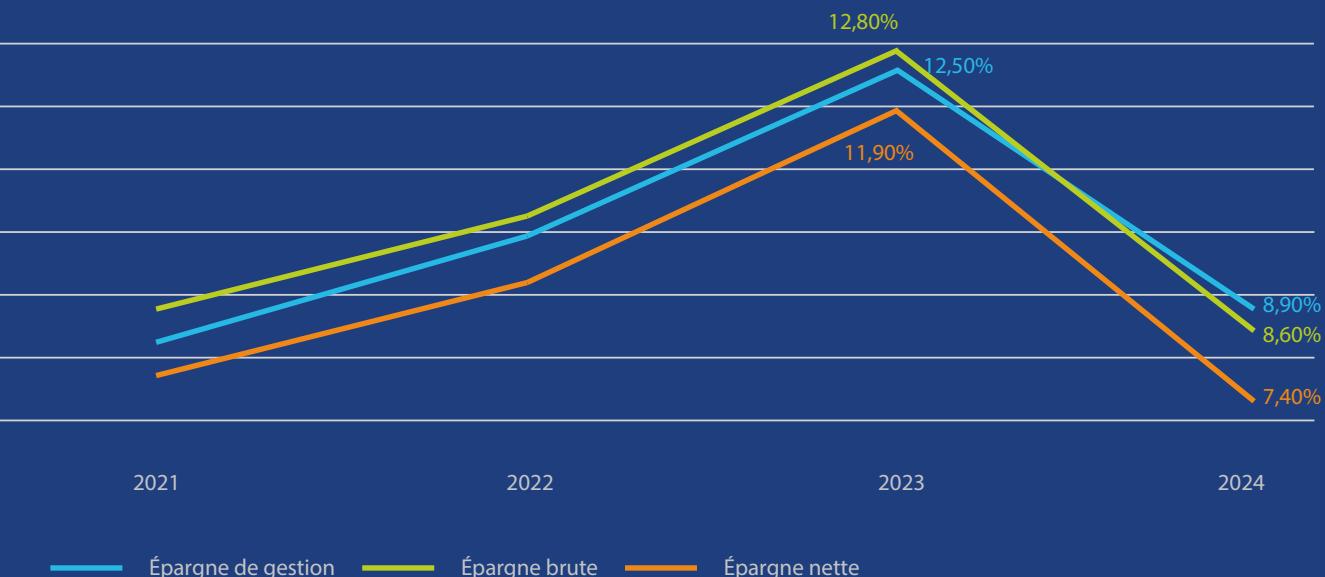
**La capacité de désendettement de la CC ACVI**

**7,4%**

**d'épargne nette**

Le taux d'épargne nette représente la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer l'investissement une fois les annuités d'emprunt dues remboursées.

ÉVOLUTION DES TAUX D'ÉPARGNES SUR 3 ANS



# ANNEXE 03

## LA SECTION INVESTISSEMENT

### Focus sur les fonds de concours

En 2020, les élus communautaires se sont prononcés en faveur de la création d'une **enveloppe budgétaire de 10M€** destinée à financer les projets portés par les communes. Ces aides sont partagées en deux groupes.

- **Les fonds de concours Projet** portant sur des opérations structurantes à l'échelle du territoire communautaire.
- **Les fonds de concours solidarité** sont fléchés sur des projets qui, bien que de plus petite envergure, sont essentiels dans le cadre du projet de développement de la commune qui les porte.

**En 2024, 2 238 814 € de fonds de concours ont été attribués.**

### Les fonds de concours Projet

BAGES	Aménagement du stade Jacques Laligand	428 037€
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	Mise en valeur de la traversée du village	269 915€
PALAU-DEL-VIDRE	Aménagement Mairie, Halle, Maison de santé	450 000€
<b>TOTAL 2024</b>		<b>1 147 952€</b>

# ANNEXE 03

## Les fonds de concours Solidarité

BAGES	Annexe de la mairie pour affectation au service police municipale	9 389,60€
	Travaux de mise à jour du schéma doux - Tranches 2 et 3	60 000,00€
	Travaux de désimperméabilisation des cours d'école	16 073,40€
BANYULS-SUR-MER	Rénovation du groupe scolaire Maillol	250 000€
	Rénovation du parc éclairage public	62017€
COLLIOUR	Lavoir Municipal	79 920€
	Office du tourisme	39 400€
ELNE	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Néo	256 780,17€
	Aménagement de la RD914A	50 067,99€
PORT-VENDRES	Réalisation d'un parking paysager	114 404€
SAINT-ANDRÉ	Rénovation du court de tennis et acquisition d'une épaveuse	171 521€
SORÈDE	Aménagement l'écoparc sportif des Albères et réfection de la chaussée Rue des Chênes	35 500€
	Réfection de la rue du Moulin Cassanyes	35 500€
VILLELONGUE-DELS-MONTS	Aménagement du Cami de la pedra llempada	75 929€
<b>TOTAL 2024</b>		<b>1 090 862 €</b>

# COMMANDE PUBLIQUE

En 2024, le service Commande publique a travaillé sur l'optimisation des processus liés aux marchés publics. L'objectif est de renforcer la transparence et l'efficacité de la commande publique au sein de la collectivité et d'être conforme à la réglementation en vigueur.

Sur l'année, **86 marchés** ont été passés pour un montant global de **20,05M€**.

## Les marchés à procédure adaptée (MAPA)

	Nombre de marchés	Montant (HT)
Travaux	20	4 817 030,24€
Fournitures	18	1 835 018,86€
Services	25	1 680 593,14€
		<b>8 332 642,24€</b>

## Les appels d'offre

	Nombre de marchés	Montant (HT)
Travaux	1	6 500 000,00€
Fournitures	8	2 223 830,00€
Services	14	2 995 262,56€
		<b>11 719 092,56€</b>

## Autres modes de consultation

	Nombre de marchés
Groupement de commandes	3
Marché négocié sans publicité, ni concurrence	2

# PRÉVENTION

## DES RISQUES PROFESSIONNELS

### Un investissement en hausse dans la prévention des risques au travail

L'année 2024 se distingue par une augmentation significative des investissements dédiés à la sécurité au travail. Les **dépenses ont progressé de 50 %** par rapport aux années précédentes, avec **près de 580 000 €** consacrés à la prévention des risques professionnels. Il est important de rappeler qu'un euro investi dans la prévention permet de générer plus de deux euros de bénéfices, en réduisant les accidents, les arrêts de travail et les coûts associés.

### Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels

Depuis 2019, la CC ACVI dispose Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), recensant l'ensemble des risques présents dans ses services. Sa mise à jour annuelle est obligatoire au regard de la réglementation.

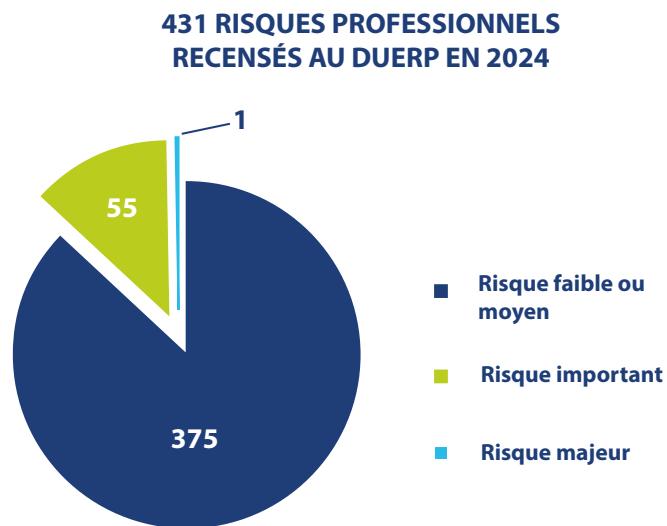
En 2024, cette opération a été réalisée de manière approfondie, en associant étroitement les encadrants et chefs de service aux réunions. Cette approche a permis au conseiller en prévention et aux représentants du personnel de rendre le DUERP encore plus fidèle à la réalité du terrain.

Au final, le nombre de risques recensés a légèrement augmenté (+2 %), mais les actions préconisées ont été significativement améliorées, renforçant la sécurité et la prévention dans l'ensemble des services.

### La sécurisation des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées

La Communauté de communes gère plus d'une centaine d'installations dédiées à la production d'eau potable et au traitement des eaux usées. Certaines de ces infrastructures, en raison de leur ancienneté, ne respectent pas les normes en matière de prévention des risques de chute de hauteur.

En 2024, une **opération pluriannuelle de mise aux normes** a été lancée. Elle consiste à sécuriser ces installations grâce à **l'installation de garde-corps et de lignes de vie**, permettant aux agents d'intervenir en toute sécurité. Cette démarche, qui vise à réduire au maximum les risques d'accident, devrait se poursuivre sur une période de 2 à 3 ans.



## ANNEXE 03 Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

**3 réunions ordinaires**

**7 dossiers nécessitant un avis du comité**

**32 dossiers nécessitant une consultation du comité**

**2 visites de service**

**1 enquête pour accident grave**

### Déploiement des bouchons d'oreille moulés

Conformément au DUERP, certains agents de la collectivité doivent être protégés contre le risque lié au bruit. Ce risque peut être maîtrisé par l'aménagement acoustique des locaux, mais également grâce à des protections individuelles performantes.

La collectivité a donc choisi d'équiper les agents exposés à ce risque de bouchons d'oreille moulés sur mesure. Principalement déployés au sein des services techniques, les équipements sont aussi en expérimentation dans les crèches, auprès d'agents volontaires.

Dans ce cas précis, les bouchons sont équipés de filtres spécifiques permettant de préserver la perception de l'environnement, tout en constituant une véritable barrière contre les sons nocifs.



# SYSTÈME D'INFORMATIONS & GÉOMATIQUE

## Mise en place d'un logiciel de gestion du temps et des absences (GTA)

La Communauté de communes s'est dotée de **badges et du logiciel de gestion du temps et des absences** eTemptation développé par Horoquartz afin de remplacer les feuilles individuelles papier pour le suivi du temps de travail et des absences.

Ce déploiement a été accompagné d'une **concertation avec l'ensemble des services**, qui a conduit à l'élaboration d'un règlement interne harmonisé sur le temps de travail.



Accessible via un navigateur ou un smartphone, l'outil offre aux agents de nouvelles fonctionnalités : suivi en temps réel des heures réalisées, déclaration des astreintes, consultation des droits à congés et demandes d'absences en ligne.

Ce dispositif constitue un gain significatif en réactivité, en fiabilité et en simplification pour les agents comme pour les services gestionnaires.

## Migration de l'Office de tourisme intercommunal chez l'opérateur ADISTA et mutualisation de la téléphonie

Dans un souci de **rationalisation et de maîtrise des coûts**, l'Office de tourisme intercommunal (OTI) Pyrénées Méditerranée a rejoint le même opérateur télécom qu'utilise déjà la CCACVI : ADISTA. En complément, 6 bureaux d'information touristique sur 7 ont été raccordés à la **fibre optique** (Cerbère restant non éligible pour le moment).

La migration vers le nouvel opérateur s'est accompagnée d'une **mutualisation du système de téléphonie** entre l'OTI et la CCACVI, première étape vers une convergence élargie. La prochaine phase concernera la mutualisation des serveurs de stockage et d'archivage.

## Mise en place d'une photothèque numérique mutualisée

Afin d'améliorer la **gestion et la valorisation du fonds iconographique**, un outil commun entre l'OTI et la CCACVI a été déployé : ALPHASIA (hébergé en SaaS). Il permet notamment le classement des médias via un thésaurus, ainsi que la gestion des droits d'auteur. Le service a accompagné le service communication et l'OTI dans la mise en place de l'outil, la définition du thésaurus et l'organisation du plan de classement.



## Cybersécurité : segmentation du réseau interne

Dans la continuité du Parcours Cybersécurité piloté par l'ANSSI, un **pare-feu interne** a été ajouté à l'infrastructure existante.

Cet équipement segmente le réseau en zones indépendantes et filtre les flux de données selon leurs usages, renforçant ainsi la sécurité et la résilience du système d'information.



## Eclairage public : nouveau processus de gestion du patrimoine

À la demande du service commun d'éclairage public, une **application SIG** a été développée en interne pour réaliser **l'inventaire annuel du patrimoine**.

Les données issues des levés de terrain sont automatiquement intégrées dans le logiciel de suivi des interventions ATAL, garantissant une mise à jour fiable et continue.

## Gestion de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif

Depuis 2020, un protocole a été mis en place avec la Régie des eaux pour la gestion centralisée des 437 PFAC recensés.

Leur dématérialisation et leur intégration dans le SIG améliorent la qualité du suivi patrimonial et réduisent les délais de traitement.

## Application cadastrale et cadastre solaire

La nouvelle application cadastrale a connu un succès d'usage avec 10 473 consultations en 2024, confirmant l'intérêt croissant des services pour les outils numériques de consultation foncière.

Dans cette dynamique, un cadastre solaire a été développé et intégré au SIG. Disponible depuis juin 2024, il permet aux usagers d'identifier les toitures favorables aux installations photovoltaïques et d'estimer leur potentiel de production



## Gestion des voiries et données liées

La longueur du réseau routier, proche de 1 000 km, est mesurée et actualisée chaque année à partir du SIG, du cadastre et des levés terrain.

Les poteaux incendie, gérés dans l'application REMOCRA du SDIS, font l'objet d'une mise à jour annuelle vers le SIG afin d'assurer la cohérence entre données opérationnelles et cartographiques.



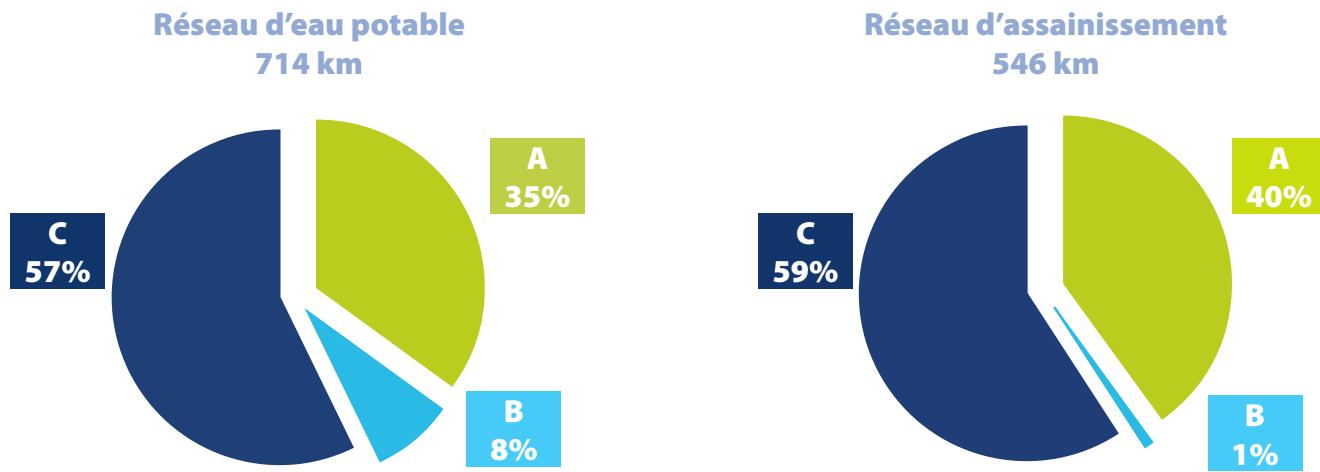
# ANNEXE 03

## Connaissance et suivi des réseaux d'eau

Conformément à la réglementation, les réseaux d'eau font l'objet d'une **intégration continue des données cartographiques** issues de levés terrain ou fournies par les prestataires.

Les ouvrages sont classés selon trois niveaux de précision (A, B, C). En 2024, sur les 1 260 km de réseaux gérés par la Régie des eaux :

- 470 km sont désormais en catégorie A (contre 36,16 % en 2023).
- Cela représente plus de 12 km d'ouvrages cartographiés avec précision sur l'année.



## Déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT/DICT)

En 2024, le service SIG a instruit **7 786 dossiers DT/DICT**, soit une baisse de 19,7 % par rapport à 2023.

Depuis 2020, **l'automatisation du traitement des DICT** a permis de réduire considérablement la charge de travail : le temps consacré est passé d'un ETP à seulement 1h30 hebdomadaire.

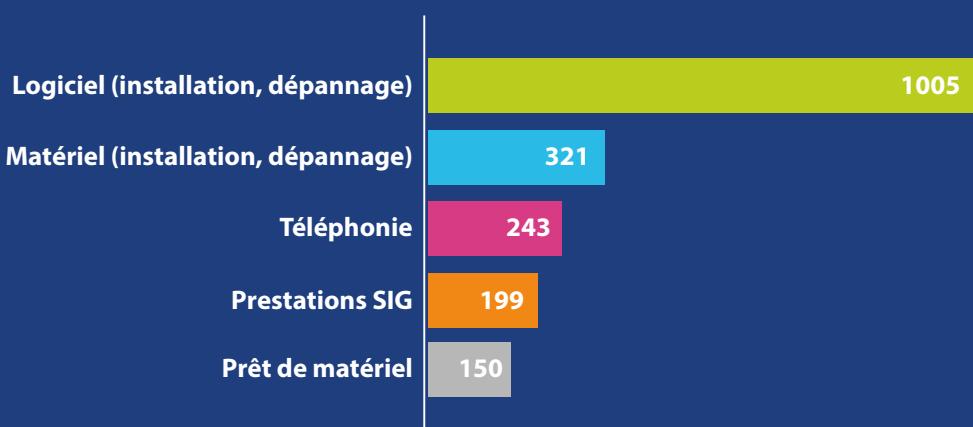


# Le support interne en chiffres

À travers un dispositif de « tickets » en ligne, le service support de la Communauté de commune gère le dépannage, l'exploitation, l'assistance aux utilisateurs ainsi que le renouvellement des équipements informatiques, reprographiques ou téléphoniques. Il assure également le déploiement des logiciels métiers sur les services, la gestion de la data ou encore la sécurité des réseaux de la collectivité.

**2 703 tickets traités en 2024**

## TOP 5 DES DEMANDES



**+ 13,8 %**  
de demandes  
par rapport  
à 2023

**+ 92,48 %**  
de demandes  
traitées en 2 jours  
ou moins

⇒ + 11 % par  
rapport à 2023

## GESTION DU PARC INFORMATIQUE

**439 ordinateurs en service**



**3 ans et 9,5 mois**  
l'âge moyen d'un  
ordinateur



**57**  
ordinateurs neufs installés  
dont 39 ordinateurs  
portables



**5**  
ordinateurs mis au rebut  
et recyclés

La valorisation des déchets électroniques et informatiques produits par la collectivité fait l'objet d'une **convention avec la Recyclerie d'Elné**.

Cette dernière assure à ce titre le recyclage des ordinateurs mis au rebut chaque année.



# COMMUNICATION

## Restructuration du service

En janvier 2024, un responsable a pris la tête du service Communication. Deux mois plus tard, un agent contractuel issu de la Direction des services techniques a rejoint l'équipe en qualité de graphiste, avant d'être stagiairisé en juillet 2024. Ces deux recrutements ont porté l'effectif à trois agents et apporté une stabilité nouvelle à un service qui fonctionnait depuis plusieurs années en mode dégradé.

Cette réorganisation a permis d'engager un travail de fond avec l'ensemble des services communautaires : retisser du lien, harmoniser les pratiques, repenser les procédures et relancer la communication autour des projets de chacun. La même démarche a été menée auprès des élus, avec la reprise des commissions communication. Enfin, le réseau des communicants du territoire a été réactivé grâce à la création d'une liste de diffusion commune.

## Accompagner l'action des services

Au quotidien, le service Communication soutient les services communautaires dans la promotion de leurs actions. Il assure ainsi une mission essentielle d'information auprès des usagers et de valorisation de l'action communautaire.

Trois niveaux d'intervention sont mis en place :

- Actions récurrentes : relayées sur les réseaux sociaux et déclinées sous forme de supports simples et rapides (programmes Jeunesse, permanences Habitat, informations pratiques sur la déchetterie, la piscine, etc.).
  - Projets spécifiques : accompagnés d'un plan de communication complet incluant la création de supports (affiches, dépliants, flyers), la diffusion d'un communiqué de presse et une valorisation sur les réseaux sociaux
- ⇒ Déploiement des thermostats connectés, Coworking du Cap, Printemps des Poètes et Sant Jordi avec le réseau des médiathèques, fermeture estivale de la piscine.



# ANNEXE 03

- Projets phares de la collectivité : bénéficiant d'une stratégie sur mesure, avec des campagnes de communication 360° (print, web, presse).
  - ⇒ Gestion des biodéchets et déploiement des composteurs partagés
  - ⇒ Lancement de concertation sur le projet de ZAC Camp del cavall
  - ⇒ Accompagnement à la création d'une identité visuelle pour le Mas Reig-Côte Vermeille
  - ⇒ Création d'une identité visuelle pour l'ObsRoc
  - ⇒ Lancement des formations du Campus Banyuls



## La communication digitale

### Les réseaux sociaux en croissance

Le service a renforcé la qualité et la régularité des publications sur Facebook, Instagram et LinkedIn. Résultat : une forte progression des indicateurs en 2024, **avec une hausse de 4,1 % du nombre d'abonnés et surtout un triplement des interactions (+197 % par rapport à 2023)**.



### WhatsApp au service des familles

En partenariat avec le Pôle Petite Enfance, Enfance & Jeunesse, des groupes WhatsApp éphémères ont été créés pour partager en direct les séjours d'été avec les familles. Le service Communication a cadré leur mise en œuvre (règles d'utilisation, confidentialité) et formé les responsables de structure. Les retours des familles et des équipes ont été très positifs.



### Le site internet

Le site actuel de la collectivité souffre d'une architecture vieillissante, de contenus obsolètes et de fonctionnalités limitées. Une réflexion est engagée pour le replacer au cœur du dispositif de communication, avec une refonte complète prévue.

# ANNEXE 03

## Les relations presse

En 2024, **38 communiqués de presse** ont été diffusés, générant près de 200 articles (hors médiathèques) dans la presse papier et digitale. Le service a également renforcé les liens avec le réseau des correspondants locaux.

Deux événements presse majeurs ont été organisés :

- La conférence et la visite du **Campus Banyuls** lors du lancement des formations ;
- La **visite d'Annie Gnevard**, Ministre de l'Agriculture, sur le projet de REUT à Argelès-sur-Mer.

## L'évènementiel

Le service Communication accompagne les services dans la préparation, la promotion et l'organisation d'évènements.

- **Journée de l'eau** – 23 mars à Bages : plus de 400 visiteurs accueillis à la station d'épuration, avec un renforcement du réseau de partenaires (ObsCat, Oxo-Océan, Petits Débrouillards...) et une offre d'animations élargie.
- **Festival Chercheurs d'Art** – 19 au 24 mai à Bages : première édition accompagnée par le service, avec un plan de communication plurimédias.
- **Forum Osez l'entreprise** – 10 avril à Saint-Jean-Pla-de-Corts : co-organisé avec la CC du Vallespir et France Travail, bénéficiant d'une promotion spécifique sur les réseaux sociaux.
- **Accueil des nouveaux arrivants** : mise en place d'un dispositif de présentation des services communautaires lors des cérémonies communales, mobilisant plusieurs services (Habitat, Prévention des déchets, Tourisme, Médiathèques...) ainsi qu'un représentant Communication. Expérimenté à Argelès-sur-Mer, Laroque-des-Albères et Port-Vendres.



## Les événements internes

Deux rendez-vous de cohésion ont été organisés en 2024 :

- **La cérémonie des vœux** aux agents (22 janvier, Lycée Bourquin à Argelès-sur-Mer).
- **La Fête de l'été** (21 juin, Parc de Valmy).

# BÂTIMENT

## Périmètre des missions

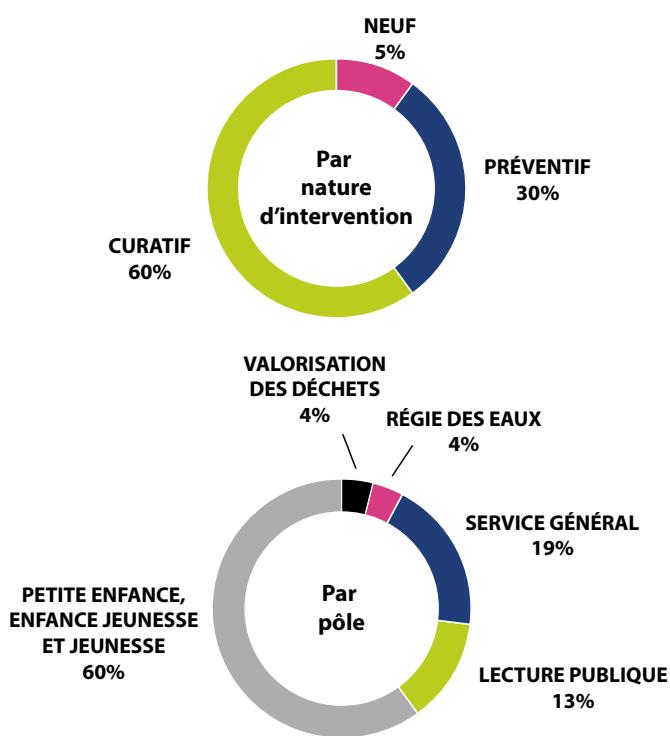
Le service Bâtiment assure le suivi et la **maintenance des 70 bâtiments communautaires**. Au-delà de l'aspect technique, il joue un rôle stratégique pour la collectivité en contribuant :

- à la sécurité et à la qualité de vie au travail des agents,
- à la qualité du service rendu au public,
- à la cohérence et à la pérennité du patrimoine bâti.

**1 304 interventions en 2024**

En appui aux autres services, le service Bâtiment remplit des fonctions transversales essentielles. Il constitue un acteur clé de la continuité de service et de l'efficacité de l'action publique.

## Typologie des interventions



### Maintenance préventive et curative :

- Électricité : vérification des armoires électriques, contrôle des blocs de secours, éclairage...
- Plomberie : robinetterie, réseaux...
- Toiture : nettoyage des gouttières, inspection des toitures...
- Portails : graissage, vérification des serrures...
- Menuiseries inférieures : vérification et remise en jeu

### Grosses réparations :

- Modernisation de l'éclairage
- Fabrication et installation de clôtures et de portails

## Gestion du génie climatique et qualité de l'air

En 2024, la Communauté de communes a renforcé sa politique de maintenance technique des bâtiments en investissant dans la **formation et l'habilitation** d'un agent spécialisé en génie climatique.

Cette montée en compétence permet désormais en interne, une gestion de proximité et réactive de l'ensemble des équipements de climatisation, dans le

respect des normes réglementaires relatives à la qualité de l'air intérieur.

L'agent dédié assure l'entretien et le suivi des 160 installations de climatisation recensées sur le patrimoine communautaire.

Cette démarche traduit une double ambition : améliorer les conditions de confort et de travail des usagers et garantir une gestion responsable sur le plan économique et environnemental.

# ENTRETIEN DES LOCAUX

## Les missions du service

Le service Entretien compte 25 agents qui veillent au quotidien à la **propreté, à la sécurité et au bon fonctionnement** des 45 bâtiments communautaires, représentant 14 900 m<sup>2</sup> de surfaces.

Ses missions se déclinent en deux volets :

- **L'entretien courant** : nettoyage des locaux et parties communes, gestion des déchets, hygiène des espaces accueillant du public.
- **L'entretien spécifique** : nettoyage approfondi (moquettes, vitres...), traitements de surface (désinfection...), et interventions renforcées dans les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Pour faire face aux besoins saisonniers, le service recrute chaque année sept agents supplémentaires : quatre à Argelès-sur-Mer, deux à Saint-André et un à Elne. Ces saisonniers sont encadrés et accompagnés par trois agents titulaires référents.



## L'amélioration des conditions de travail

Conscients de la pénibilité et des contraintes du métier, les responsables du service ont engagé une démarche d'amélioration des conditions de travail articulée autour de trois axes :

- **Prévention de la pénibilité**

En partenariat avec le service prévention, hygiène et sécurité, un cycle de formation PAMAL (Prévention des accidents et maladies de l'appareil locomoteur) a été mis en place. Animée par un kinésithérapeute, elle sensibilise les agents aux gestes et postures adaptés pour limiter les blessures. En 2024, 80 % des agents y ont participé.

Par ailleurs, une expérimentation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation a été menée, en vue d'un déploiement généralisé dès 2025.

- **Équipements de protection individuelle (EPI)**

Les agents sont équipés deux fois par an d'un lot complet d'EPI comprenant tenues de travail (tee-shirts, blouses, polaires), chaussures adaptées et gants de protection.

- **Prévention du travail isolé**

Un plan d'action vise à réduire au maximum les situations d'isolement : les plannings, établis par deux référents du service, privilégient le travail en binôme. Une réflexion est également engagée pour intégrer des solutions techniques de sécurisation des agents travaillant seuls.

# MAGASIN & GESTION DU PARC AUTOMOBILE

## Des services transversaux au service des agents

La gestion du Magasin et du Parc automobile sont intégrés à la Direction des services techniques. Ils remplissent des missions transversales au service de l'ensemble des agents de la collectivité :

- **Le magasin** garantit l'approvisionnement en fournitures, équipements de protection individuelle (EPI), matériel technique et produits d'entretien, indispensables au bon déroulement des activités des services. Son rôle est d'assurer la disponibilité, la traçabilité et l'optimisation des stocks, tout en maîtrisant les coûts et en répondant aux besoins spécifiques des agents.
- **Le parc automobile** constitue un outil stratégique au service des agents : il assure la mobilité nécessaire aux missions de terrain, aux interventions techniques et aux déplacements. La gestion de ce parc implique un suivi rigoureux de l'entretien, de la consommation de carburant, de l'utilisation des véhicules ainsi que des coûts associés.

**5  
agents**

**163  
véhicules**

**1500  
références**

## Les chiffres clés en 2024

### LE MAGASIN



### LE PARC AUTOMOBILE



# ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

# DÉVELOPPEMENT DURABLE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Note

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport de développement durable.

Présenté en Conseil communautaire en amont du débat budgétaire, le document est disponible en ligne sur [www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com) rubrique **Publications**.

Vous trouverez ci-après une synthèse des faits marquants de l'année 2024 et des indicateurs clés du service.

## Aides pour la rénovation de l'habitat

En 2024, le montant des travaux générés dans le cadre de l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) s'élève à 1,5 million d'euros. De plus, une nouvelle prime a été mise en place afin **d'encourager l'utilisation d'isolants biosourcés** dans les logements.

## Performance environnementale des nouveaux projets structurants

La collectivité a renforcé les critères environnementaux dans la construction de tous ses projets structurants :

- Végétalisation du nouveau parking du siège communautaire
- Isolation de la crèche de Saint-André
- Installation de stores d'occultation sur certains bâtiments communautaires comme au Cap Entrepreneurial pour assurer un meilleur confort d'été
- Équipements photovoltaïques en tranche ferme (et non optionnel), des bâtiments tournés vers des espaces verts
- Revêtements perméables au maximum (parking, cour, etc.)
- Bilan carbone demandé aux entreprises pour choisir les modes de construction les plus sobres
- Utilisation de matériaux biosourcés

## Sensibilisation dès le plus jeune âge

Un travail important est réalisé au sein des crèches, des accueils de loisirs et des points jeunes pour sensibiliser les enfants et les adolescents aux enjeux du changement climatique. Parmi les actions menées, on citera :

- Programme « **Éduquer dehors** » : activités nature (construction de cabanes, pêche, cueillette, découverte des métiers, land art, jardinage) pour reconnecter les enfants à leur environnement et réduire l'usage des écrans
- **Nettoyages d'espaces naturels**



## ANNEXE 03

- Sensibilisation aux tri des déchets, compostage, **lutte contre le gaspillage alimentaire**.
- Projet de l'« Ô » : ateliers et sorties pour comprendre les impacts du réchauffement climatique sur l'eau et encourager des comportements responsables.
- Projets créatifs : transformation de plastiques en œuvres artistiques, aménagement de jardins écologiques, sorties pédagogiques en milieu marin.
- Sensibilisation et ouverture internationale : animations autour de la biodiversité, création d'hôtels à insectes, voyage d'étude à Stockholm pour s'inspirer de bonnes pratiques.



### Vers un tourisme plus durable et respectueux de m'environnement

Le service DDTE accompagne l'Office de tourisme intercommunal (OTI) pour faire évoluer l'offre touristique et les pratiques vers un tourisme plus vertueux.

Ainsi, l'OTI a été lauréat de l'**Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Green Destination »** lancé par le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTL) en partenariat avec la Région Occitanie, l'ADEME et ADN Tourisme. Dans ce cadre, les équipes de l'OTI ont bénéficié d'un accompagnement (journées de formation, échanges de pratiques et d'outils) par des experts du tourisme durable dans le but d'obtenir une labellisation « Green Destination » en 2025.

En 2024, les pratiques d'accueil ont évolué avec une sensibilisation accrue aux enjeux climatiques, l'adaptation des horaires face aux fortes chaleurs et l'incitation des partenaires à adopter des démarches écoresponsables (labels "Accueil Vélo" et "Tourisme et Handicap").

### Conseiller en énergie partagé

Le **Conseiller en énergie partagée (CEP)** prodigue aux communes volontaires du territoire des conseils indépendants en économie d'énergie et en développement des énergies renouvelables :

- Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action de transition énergétique dans les communes (ex. : remplacement de l'éclairage public par des LED, travaux sur bâtiments publics et audits d'efficacité énergétique)
- Détection d'anomalies de facturation énergétique
- Accompagnement des communes pour les déclarations au Décret Éco Énergie Tertiaire
- Obtention du financement Chêne 3 pour réaliser des audits énergétiques poussés
- Développement d'un outil de suivi énergétique simplifié et visuel.

En 2024, de nouvelles prestations ont été proposées aux communes :  
l'étude des systèmes CVC (climatisation, ventilation, chauffage) pour optimiser la performance énergétique des bâtiments.



## ANNEXE 03



### Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : bilan à mi-parcours

Trois ans après son lancement, le bilan à mi-parcours du PCAET de la collectivité visait à évaluer l'avancement des opérations et l'atteinte des objectifs fixés. Sur 108 opérations prévues, près de la moitié sont en cours de réalisation ou terminées.

**55 %**  
De taux global d'atteinte des objectifs

## LE POINT SUR LES TENDANCES

### ◊ Énergies

#### *Objectif 2050 : territoire à énergie positive*

Consommation d'énergie : -1% par rapport à 2015 (Objectif : -7%)

Production d'énergies renouvelables : + 15% (Objectif : +18%)

- Enjeu : maitriser les consommations énergétiques dans le transport et le résidentiel

### ◊ Émissions de Gaz à effet de serre (GES)

#### *Objectif 2050 : neutralité carbone*

Baisse des émissions : -9 % entre 2013 et 2021 (objectif à -8% dépassé)

- Enjeu : décarboner les transports

### ◊ Émissions de polluants atmosphériques

La présence dans l'air de 5 polluants sur 6 est en baisse. Mais ces résultats sont à nuancer au vu des objectifs fixés :

**Objectifs atteints :** les Particules fines (PM2,5 et PM10) et les Composés organiques volatiles (COV) !

**En baisse mais objectif non atteint :** Les oxydes d'azote (NOx) et les dioxydes de soufre (SO2)

**En hausse :** l'ammoniac (NH3)

- Enjeu : Questionner le secteur du transport principal émetteur de NOx

## LES ORIENTATIONS ET ACTIONS PHARES

### URBANISME DURABLE

70% des objectifs atteints

- 447 logements rénovés
- Les communes se mobilisent : végétalisation, aménagements des dents creuses, protection des espaces agricoles et naturels

### MOBILITÉ DÉCARBONÉE

42% des objectifs atteints

- Élaboration du schéma directeur cyclable

### COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

44% des objectifs atteints

- Accompagnement du Conseiller en énergie partagée
- Des communes engagées dans la transition écologique

### PRODUCTION D'ÉNERGIE

43% des objectifs atteints

- Création du cadastre solaire

### AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS

67% des objectifs atteints

- Animations de l'OTI pour valoriser les producteurs locaux
- Nombreux programmes en place : Projet alimentaire territorial, Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels, Charte forestière ...

### TERRITOIRE RÉSILIENT

66% des objectifs atteints

- Plan de prévention des risques dans les communes et l'intercommunalité
- Réutilisation des eaux usées pour l'agriculture

# VOIRIE

## ET RÉSEAUX DIVERS

### Périmètre d'intervention

Créé fin 2020, le service Voirie et Réseaux divers (VRD) est composé d'un technicien. Il a vocation à intervenir sur l'entretien, la réparation et l'aménagement des voies, des réseaux secs et pluviaux, des réseaux de signalisation et de signalétique.

Sur le territoire communautaire, le service assure trois missions principales :

- **La gestion technique pour la création, l'extension, l'aménagement et l'entretien des 7 zones d'activités** gérées par la collectivité dans le cadre de la compétence Développement économique. Cela représente 16,1 km de voiries, équipements et réseaux divers associés
- **L'entretien et la rénovation de voiries reconnues d'intérêt communautaire.** Il s'agit des 12,6km de voies qui desservent principalement des équipements communautaires tels que les déchetteries, les stations d'épuration, les sites de production ou de distribution d'eau potable.
- **L'entretien hors agglomération des itinéraires de randonnées cyclo-touristiques** ouverts au public et répertoriés sur le territoire, notamment la Vélo-route-Voie Verte Pays Pyrénées Méditerranée, l'EuroVélo 8, ou encore la Vélo-route-Voie Verte de l'Agouille de la Mar.

En 2024, le service a réalisé pour 1,35M€ de travaux.



## ANNEXE 03 Investissement total :

### Voiries d'intérêt communautaire

**197 365,81€**

- Route Nationale-Tranche1 - Saint-André : renouvellement de la couche de roulement de la chaussée sur 650 m de voie

**Montant des travaux : 84 882 € TTC**

- Voie d'accès à la Déchèterie de Cosprons à Port-Vendres : aménagement et rénovation de la couche de roulement

**Montant des travaux : 70 918,85 € TTC**

- Voie d'accès à la STEP de Cosprons à Port-Vendres : création d'une rampe en béton et de caniveau pluvial

**Montant des travaux : 29 248,13 € TTC**

- Traverse de San Pere à Argelès-sur-Mer : sécurisation de la sortie de la déchetterie

**Montant des travaux : 12 316,83 € TTC**

## Investissement total :

### Zones d'activités

**1 150 972,57€**

Les travaux d'investissement ont essentiellement porté sur la rénovation des revêtements de surface et la réparation d'ouvrages pluviaux :

#### • Zone d'activités d'Argelès-sur-Mer :

- ⇒ Rue des Perdrix : création d'ouvrage d'assainissement pluvial

**Montant des travaux : 12 020,48 € TTC**

- ⇒ Rue des Alouettes : renforcement du réseau d'assainissement pluvial

**Montant des travaux : 47 932,20 € TTC**

- ⇒ Rue des Engoulevents – Cap Pôle Entrepreneurial : création de 37 places de parking désimperméabilisées

**Montant des travaux : 25 913,46 € TTC**

- ⇒ Chemin de Palau : renforcement du réseau pluvial et aménagement de voirie

**Montant des travaux : 971 178 € TTC**

- ⇒ Chemin de Palau : création de passages piétons / Personnes à mobilité réduite

**Montant des travaux : 7351,75 € TTC**

#### • Zone d'activités de Elne :

- ⇒ Rue Nicolas Appert : rénovation de la couche de roulement et des parkings latéraux

**Montant des travaux : 55 804,86 € TTC**

- ⇒ Rue Charles Cros : réparations du réseau pluvial

**Montant des travaux : 8 752,80 € TTC**

#### • Zone d'activités de Collioure

- ⇒ Rue du Grenache : réparations de chaussée

**Montant des travaux : 8 702,30 € TTC**

#### • Zone d'activités de Port-Vendres

- ⇒ Avenue de la Mixte : réparations de chaussée

**Montant des travaux : 13 316,72 € TTC**

# GÉMAPI

---

### Périmètre d'intervention

En droit public, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est définie comme une compétence globale, regroupant les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 I bis du Code de l'environnement.

Cette compétence se décline en deux volets : fluviaile et marin.

- Les missions liées à la gestion des cours d'eau du territoire sont confiées aux syndicats compétents : le SMIGATA pour le Tech et le SMBVR pour le Réart \*
- La délibération n°076 du 24 mai 2019 attribue à la Communauté de communes la responsabilité des missions de défense contre la mer (item 5).

Dans ce cadre, la CC ACVI assure la création, la gestion et la régularisation des ouvrages de protection contre la mer. Elle peut également conduire des actions complémentaires, notamment en matière de gestion intégrée du trait de côte, visant à prévenir l'érosion littorale grâce à des techniques dites « souples » mobilisant les milieux naturels.

Enfin, la Communauté de communes exerce également une mission d'animation et de concertation concernant la prévention du risque d'inondation, la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 12).

\* *Les actions menées en 2024 par les deux syndicats font l'objet de leurs propres rapports d'activités et ne sont donc pas détaillées dans le présent document. Ces rapports sont consultables directement sur le site internet de chacune des structures.*

### Un portage politique renforcé

À la suite de l'étude menée en 2023 par l'EID Méditerranée pour le compte du Parc naturel Marin du Golfe du Lion et de la Communauté de communes, confirmant la tendance érosive de la côte rocheuse, les élus de la CCACVI ont pris plusieurs décisions majeures au cours de l'année :

- **Inscription de communes littorales au décret liste national « Érosion »**

Les communes de Collioure et de Port-Vendres ont choisi de figurer sur la liste nationale des communes exposées à l'érosion. Cette inscription implique l'intégration du recul du trait de côte dans leur Plan local d'urbanisme (PLU). L'agent GEMAPI de la Communauté de communes a intégré les comités de pilotage des deux études afin d'accompagner cette démarche exploratoire, particulièrement complexe sur des zones de falaises.

- **Création de l'Observatoire littoral de la côte rocheuse catalane** (voir ci-après)

- **Co-financement d'une thèse appliquée sur la recomposition spatiale sur le littoral catalan**

Cette thèse vise à évaluer la faisabilité technique et financière de différents scénarios d'adaptation au recul du trait de côte sur deux communes tests : Argelès-sur-Mer et Sainte-Marie.

- **Mise en place d'un automate d'appel**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (prévu pour 2026), la Communauté de communes avait déployé en 2023 un portail d'alerte pour les événements météorologiques extrêmes. En 2024, ce dispositif a été renforcé par un automate d'appel, permettant d'alerter rapidement l'ensemble des agents en cas de danger. Il a été utilisé pour la première fois lors d'un épisode orageux intense.

## ANNEXE 03

### Création de l'Observatoire littoral de la côte rocheuse catalane (ObsRoc)

En décembre 2024, conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience et en cohérence avec les orientations du Plan Littoral 21 et du PACCLO (Plan d'Action au changement climatique du Littoral d'Occitanie), le Conseil communautaire a délibéré en faveur de deux actions majeures :

- La création d'un comité de pilotage (COPIL) de territoire, réunissant les élus des cinq communes littorales d'Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère. Ce COPIL a pour mission l'élaboration de la Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.
- La mise en place d'un observatoire littoral dédié à la côte rocheuse. L'ObsRoc a vocation à accompagner les travaux du COPIL et à répondre aux interrogations techniques et scientifiques qui émergeront au cours de l'élaboration de la stratégie.



Avec la création de l'ObsRoc, la frange littorale des Pyrénées-Orientales bénéficie désormais d'une couverture complète, assurée par deux observatoires complémentaires : l'ObsCat qui suit l'évolution du trait de côte entre Leucate et Le Racou et l'ObsRoc dont le périmètre s'étend du Racou à Cerbère.

Ces deux structures apportent leur expertise aux collectivités maîtres d'ouvrage pour la rédaction et le suivi de leurs stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte.

Pour mémoire, la Communauté de communes est maître d'ouvrage de l'ObsCat depuis 2019, aux côtés de Perpignan Méditerranée Métropole, de la commune de Leucate et de la Communauté de communes Sud Roussillon.



©F.HEDELIN

# ANNEXE 03

## Opération de Sensibilisation

En 2024, la Communauté de communes a renforcé ses actions de sensibilisation aux enjeux littoraux.

Deux événements ont marqué l'année :

- **La Journée de l'Eau** organisée par la Communauté de communes, le dimanche 24 mars à la station d'épuration de Bages. Deux ateliers consacrés au littoral y étaient proposés :
  - Une projection-débat en partenariat avec l'ObsCat autour du film « *Du Racou au Cap Leucate, un littoral en mouvement* » ;
  - Une expérience immersive en réalité virtuelle, en partenariat avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion, permettant de mieux comprendre l'impact de la montée des eaux sur le littoral catalan.
- **La Guinguette volante**, organisée par l'ObsCat à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire et accueillie par la Communauté de communes du 17 au 19 mai à Argelès-sur-Mer. De nombreuses animations ont permis de sensibiliser et d'échanger avec les habitants sur les enjeux liés au littoral. Une journée spécifique, le vendredi, était dédiée aux scolaires : les élèves des écoles élémentaires d'Argelès-sur-Mer ont ainsi pu découvrir de manière ludique la problématique du recul du trait de côte et les mécanismes de l'érosion.



Ces actions ont permis d'informer largement le grand public tout en sensibilisant les jeunes générations à la protection du littoral catalan.

## La démarche « Labo PO » : une journée dédié aux élus du département

Le Département des Pyrénées-Orientales a sollicité le service GEMAPI pour contribuer à la démarche « Labo PO », visant à sensibiliser les conseillers départementaux aux grands risques naturels qui affectent le territoire — incendies, sécheresse, inondations et risques littoraux. L'objectif est de leur permettre d'instruire les dossiers avec un éclairage technique et scientifique partagé.

Une journée thématique s'est tenue à Argelès-sur-Mer autour de la question du littoral. Elle a mis en évidence la nécessité de créer une instance scientifique dédiée au suivi de l'évolution du littoral, et plus particulièrement de la côte rocheuse catalane, dont les spécificités appellent une attention particulière.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Une dynamique économique qui se maintient

En 2024, le territoire a confirmé sa vitalité économique avec une progression notable du nombre d'établissements (+10 %) et une hausse, certes modeste mais régulière, des créations d'entreprises. Cette tendance rassurante s'accompagne d'une stabilité du nombre de fermetures, signe que les jeunes entreprises parviennent de mieux en mieux à consolider leur activité.

Les services de la communauté de communes ont poursuivi leur travail d'accompagnement des porteurs de projets, qu'il s'agisse d'implantations ou de développements, en lien étroit avec les mairies et les partenaires institutionnels.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**17 726 établissements actifs**  
(+10,33% vs 2023)

**1 902 créations d'entreprise**  
(+3,37% vs 2023)

**1 097 fermetures d'entreprise**  
(= vs 2023)

**23 demandes de foncier économique**

## Le foncier économique : un défi stratégique

Le tissu entrepreneurial de notre territoire reste composé en majorité de structures individuelles (8 571, soit 48,3 % du total), qui contribuent à la vitalité locale mais génèrent peu d'emplois salariés. La faible part des entreprises installées dans les zones d'activités (6,8 %) illustre le besoin de mieux structurer l'offre d'accueil.

Face à l'épuisement du foncier disponible, la collectivité prépare activement le projet de Zone d'activités concertée (ZAC) à vocation économique Camp del Caball. Cette opération doit répondre à plusieurs enjeux : offrir de nouvelles surfaces aux entreprises, soutenir la création d'emplois durables, et accompagner un développement équilibré du territoire, en veillant à limiter l'artificialisation des sols.

## Territoires d'industrie : une reconnaissance du potentiel industriel local

Obtenu en novembre 2023, le label Territoires d'Industrie des Pyrénées Orientales offre une reconnaissance nationale du potentiel industriel et d'expertise locale du territoire.

Regroupant quatre intercommunalités (Perpignan Méditerranée Métropole, Albères Côte Vermeille Illibéris, Vallespir, et Sud Roussillon), le label permet de promouvoir des projets industriels axés sur quatre piliers stratégiques : la compétence, la transition énergétique, le foncier et l'innovation.

Trois projets sont identifiés « Territoires d'industrie » : la création de la ZAC Camp del Caball, la transformation du site ferroviaire de Cerbère et le développement de la filière « économie bleue ».

# ANNEXE 03

## Concrétisation du schéma des Zones d'activités économiques

Dans la continuité du schéma de développement des Zones d'activités économiques (ZAE) adopté par la collectivité et de l'inventaire réalisé en 2023, l'année 2024 a été consacrée à la mise en œuvre de trois axes stratégiques :

- ZAE structurante : la ZAC Camp del Caball à Argelès-sur-Mer a franchi une étape décisive avec la poursuite des études, la consolidation de la maîtrise foncière et le lancement de la concertation publique. Ce projet majeur doit constituer, à terme, un pôle de développement économique structurant pour l'ensemble du territoire.
- ZAE de proximité : un travail de réflexion a été mené avec la commune de Saint-André et des acteurs agricoles autour de la création d'un Agroparc. Ce futur espace vise à regrouper des producteurs locaux pour faciliter la transformation de leurs produits et valoriser les filières agricoles de proximité. Parallèlement, la collectivité est associée au projet d'atelier de transformation collectif multifilières porté par le Pays Pyrénées Méditerranée, renforçant ainsi les synergies régionales.
- « Dent creuse » : des études ont été lancées pour l'aménagement d'un foncier résiduel au sein de la ZAE La Grone à Argelès-sur-Mer.

**7  
zones d'activités**

**139,80 ha  
de superficie**

**1206  
établissements implantés**



### Création d'un parcours foncier des entreprises adapté

La pénurie du foncier disponible constitue un frein au développement des entreprises et de l'économie du territoire. Cette problématique touche notamment la filière biotechnologique : les sociétés innovantes incubées au Laboratoire Arago se trouvent confrontées à l'absence de solutions d'implantation, ce qui menace leur maintien sur le territoire.

Pour répondre à cet enjeu stratégique, la collectivité travaille à l'élaboration d'un parcours foncier évolutif et adapté. Ce dispositif viendra compléter l'offre du campus d'innovation de Banyuls-sur-Mer, afin de proposer aux entreprises un accompagnement sur mesure depuis l'incubation jusqu'à l'implantation pérenne.

## Le Cap / Pôle Entrepreneurial

Le Rapport d'activités 2024 du Cap / Pôle Entrepreneurial est disponible sur [cc-acvi.com](http://cc-acvi.com) rubrique Publications.

### En chiffres

**10 partenaires sur site**  
**3 consultants experts en accompagnement d'entreprise**  
**7 entreprises en pépinière**  
**12 entreprises conventionnées**  
**+ 1500 visiteurs**  
**100 formations proposées**  
**40 séances de coaching**  
**90% d'occupation des bureaux**

### Les temps forts

**Mars** - *Atelier de dégustation de vins en partenariat avec le Mas Reig - Côte Vermeille*

**Mai** - *Obtention de la Médaille d'argent du label Bâtiment durable Occitanie sur le volet « usage du site »*

**Juillet** - *Signature d'un partenariat avec la CCI des Pyrénées-Orientales pour l'organisation de permanences et de réunions d'informations*

**Octobre** - *La société Finote hébergée au Cap remporte le prix Coup de cœur du prix Alfred Sauvy*

**Décembre** - *Organisation du premier Marché de Noël des entreprises du Cap*



## ANNEXE 03

### Le Mas Reig – Côte Vermeille



**Le Mas Reig – Côte Vermeille poursuit sa montée en puissance en 2024 autour de trois objectifs stratégiques :**

- Le soutien à la filière vitivinicole locale ;
- La professionnalisation des acteurs économiques ;
- Le développement de l'œnotourisme.

Devenu site de référence des vins de la Côte Vermeille, le Mas Reig, en partenariat avec le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille, a accueilli pas moins de **25 événements et réunions au cours de l'année**. Parmi les temps forts, **la 2<sup>e</sup> édition de la Mostra des Vins de la Côte Vermeille** s'est tenue le 29 avril et a réuni près de **250 professionnels** autour de la dégustation du millésime 2023 et d'échanges sur les enjeux du changement climatique pour les appellations Collioure et Banyuls.

À l'automne, le Mas Reig a ouvert ses portes au grand public avec des **ateliers d'assemblage inédits**, organisés dans le cadre du Fascinant Week-end. Ces sessions conviviales ont permis aux participants de se glisser dans la peau d'un œnologue et de créer leur propre cuvée dans un cadre exceptionnel.

L'année a également été marquée par une étape prestigieuse : **la venue de Benjamin Roffet**, Meilleur Sommelier de France 2010 et Meilleur Ouvrier de France 2011 qui a procédé à la sélection des vins ambassadeurs Collioure–Banyuls 2024–2025.

Sa visite illustre l'ambition œnologique portée par la Communauté de communes, en lien étroit avec le Syndicat des vignobles, et renforce le rôle du Mas Reig comme **vitrine d'excellence du territoire**.

Sur le volet œnotouristique, l'équipe du Mas Reig – Côte Vermeille travaille en synergie avec le Campus Banyuls (voir ci-après) pour structurer **une offre d'animations autour des vins du cru** : ateliers de dégustation, d'assemblage et de découverte sensorielle.

Plusieurs rendez-vous ont ainsi jalonné l'année :

- Juin : atelier de dégustation dans le cadre d'un séminaire d'entreprise
- Octobre : atelier de dégustation des vins du Languedoc ;
- Novembre : atelier d'assemblage.



Le Rapport d'activités 2024 du Campus Banyuls est disponible sur [campusbanyuls.fr](http://campusbanyuls.fr)

## Les temps forts 2024



### Janvier

- Obtention du label Qualiopi suite à l'audit mené par CERTIFOPAC (certification valable 3 ans, ouvrant l'accès aux financements OPCO).
- Lancement du site internet officiel : [campusbanyuls.fr](http://campusbanyuls.fr)

### Mars

- Première formation : module sur les vins du cru Collioure-Banyuls, animé par Jauffrey Canier (œnologue du GICB) et Sylvain Pech (formateur en sommellerie), avec 8 stagiaires.
- 18 mars : formation en intra-entreprise au restaurant La Côte Vermeille à Port-Vendres.

### Avril

- Accueil des élèves du lycée hôtelier de Tain l'Hermitage pour une immersion dans le vignoble.

### Septembre

- Recrutement de la première apprentie inscrite au Certificat de spécialisation Sommellerie (partenariat avec le GRETA et le Lycée Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer).
- 30 septembre : organisation de la formation diplômante « Master Level Sud de France » (14h) en partenariat avec l'École Sup du Vin, avec 7 stagiaires.

# OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

## Note

En tant qu'Établissement Public à Caractère Industriel ou Commercial (EPIC), l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Pyrénées-Méditerranée édite chaque année un rapport d'activités.

Ce document est disponible dans l'espace pro du site [tourisme-pyrenees-mediterranee.com](http://tourisme-pyrenees-mediterranee.com).

Vous trouverez ci-après une synthèse des nouveautés de l'année 2024 et des indicateurs clés du service.

## Une dynamique partenariale au service de la destination

Au-delà de ses missions d'accueil et d'information dans ses 7 bureaux, l'OTI met en œuvre la stratégie touristique intercommunale par des actions de terrain, l'animation des réseaux professionnels, la structuration de l'offre, la valorisation du patrimoine et la promotion partagée du territoire en lien étroit avec les communes et les acteurs locaux.

Sa coopération avec les autres offices de la destination Pyrénées Méditerranée (stations classées) garantit la cohérence et le rayonnement de l'ensemble du territoire communautaire.

Une dynamique partenariale qui s'est concrétisée en 2024 par des actions telles que :

- **La promotion des activités de plein air**, avec la participation au Salon de la Plongée aux côtés de l'Office de Banyuls-sur-Mer, et le soutien au Swinrun Côte Vermeille avec l'Office d'Argelès-sur-Mer.
- **La réalisation de la Carte aux Trésors** en partenariat avec l'Office d'Argelès-sur-Mer.
- **Le développement des Baludiks** sur l'ensemble du territoire.
- **L'animation de la webapp Geotrek Pymed**, en lien avec le service entretien des sentiers de randonnées.
- **Le suivi du label Grand Site Occitanie**, valorisant le patrimoine à l'échelle régionale.
- **La diffusion et la billetterie des animations** proposées par les services communautaires (médiathèques, Festival Chercheurs d'Art...).
- **Le suivi de la formation AMI Green Destination** dans l'optique d'une candidature au label Green Destination en 2025.

## Les temps forts 2024

- **Classement en 1ère catégorie de l'OTI** : reconnaissance nationale du niveau de qualité atteint, en cohérence avec les autres offices du territoire communautaire. Les communes, toutes labellisées « communes touristiques », peuvent demander le classement « station classée » dès lors qu'elles remplissent les critères requis.
- **Soutien de l'événement «Escale à Port-Vendres»** : gestion de la billetterie et des visites guidées (**20 000 visiteurs en 4 jours**).
- **Développement des visites guidées** : création de formats innovants tels que les visites contées, des jeux de piste, les sorties « art & nature » et des soirées thématiques.
- **Renforcement de la billetterie multi-prestataires** : intégration d'une offre complète loisirs, culture et patrimoine.
- **Diffusion de la Carte aux Trésors** : valorisation des richesses du territoire auprès de 1 740 000 téléspectateurs.

# Les chiffres clés en 2024

## HÉBERGEMENTS & FRÉQUENTATION



3 166  
LITS MARCHANDS



1,89 M  
DE NUITÉES  
(+1,1% VS 2023)



20,2 %  
DE VISITEURS  
ÉTRANGERS

## ACCUEIL & BILLETTERIE



50 000  
VISITEURS  
ACCUEILLIS SUR LES 7 BIT



2 081  
PARTICIPIANTS AUX  
VISITES GUIDÉES



2 683  
VENTES SUR LE  
COMPTOIR DES LOISIRS

## COMMUNICATION & ENGAGEMENT



12,9 K  
ABONNÉS AUX RÉSEAUX  
SOCIAUX DE L'OTI



305 K  
PAGES VUES SUR LE  
SITE INTERNET



4,7/5  
AVIS  
GOOGLE

## ÉLÉMENTS DE BUDGET



1,08 M€  
DE DÉPENSES



621 927 €  
DE TAXE DE SÉJOUR COLLECTÉE



# LES SERVICES À LA POPULATION

# PETITE ENFANCE ENFANCE & JEUNESSE

## La Convention territoriale globale

La Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris porte une Convention territoriale globale (CTG) qui associe ses 15 communes autour d'objectifs partagés en matière de logement, d'accès aux droits, de vie sociale, de parentalité, de Petite enfance et d'Enfance-Jeunesse. Huit chargés de coopération, représentant cinq équivalents temps plein, accompagnent les élus dans la mise en œuvre de ces priorités, le développement des réseaux d'acteurs socio-éducatifs, l'animation de la relation aux familles et l'évaluation des actions engagées.

### Une dynamique de coopération interservices

La CTG repose sur une volonté collective de collaboration entre services. En 2024, plusieurs initiatives en témoignent :

- Le soutien au développement d'activités culturelles en lien avec les crèches, les accueils de loisirs, les Points Jeunes et le réseau des médiathèques (formations avec la Compagnie Rêve de théâtre, soirée ludothèque pour les familles d'Elne, interventions « bébés lecteurs »...) ;
- Des actions de sensibilisation à la préservation de l'eau, avec des ateliers co-animés par les agents de la Régie des Eaux et les animateurs auprès d'enfants de 6 à 12 ans, complétés par la création d'affiches pour l'inauguration de la station d'épuration de Bages.

La CTG favorise aussi le dialogue interservices, par exemple avec le service Développement durable, afin de croiser les informations et les ressources autour de partenaires tels que TRAM66 ou Génération Vélo.

### Le renforcement des réseaux de partenaires

Le développement de partenariats constitue un autre axe fort : la coopération avec l'association Lire et Faire Lire contribue à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle, tandis que l'accueil des enfants à besoins particuliers bénéficie du soutien du pôle ressources Handicap 66, de l'Institut médico-éducatif La Mauresque, du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et de nombreux partenaires associatifs (Handisport66, Atama,...).



### L'expérimentation et l'innovation pédagogique au cœur de la démarche

L'innovation est encouragée grâce à la constitution de groupes de travail volontaires réunissant des responsables du Pôle Enfance Jeunesse. En 2024, 34 d'entre eux ont contribué à adapter les services aux familles et à expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques.

Parmi les pistes proposées figurent la création de passerelles pour les 10-12 ans, la mise en place d'un

suivi de formation des jeunes animateurs stagiaires ou encore la co-construction de journées de formation continue sur la thématique des enfants à besoins particuliers.

# ANNEXE 03

## L'accueil de la Petite Enfance

### Un service structuré et de proximité

Le service Petite Enfance de la Communauté de communes regroupe neuf structures d'accueil et un Relais Petite Enfance (RPE). Ces structures, qui accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans, offrent une capacité théorique de 232 places. Sur l'année 2024, elles ont permis à 515 enfants du territoire de bénéficier d'un accueil adapté et de qualité.

Le Relais Petite Enfance joue un rôle central en tant que guichet unique d'information pour les familles. Ressource de proximité, il les accompagne dans leurs démarches liées aux différents modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels. Afin de garantir une équité territoriale d'accès à l'information, le RPE est itinérant et s'installe dans plusieurs communes selon un calendrier défini. En 2024, il a accueilli 235 familles.

### Des projets pédagogiques en faveur du développement des tout-petits

Les structures Petite Enfance s'appuient sur des projets pédagogiques communs, portés collectivement par l'ensemble des équipes.

En 2024, cette démarche a été marquée par la première édition du festival Chercheurs d'Art, un événement culturel dédié aux tout-petits. Organisé à la Casa Carrere de Bages en octobre, les ateliers, installations artistiques et salles immersives ont permis à 1 112 participants – enfants, parents et professionnels – de partager une expérience sensible et créative, soutenue par de nombreux partenaires culturels.

Parallèlement, les équipes se sont investies dans des projets d'éveil à la nature, à travers des ateliers sensoriels, des explorations en extérieur et des visites de jardins ou fermes pédagogiques. Ces activités permettent de renforcer le lien au vivant, d'éveiller la curiosité des enfants et de leur offrir des expériences riches en émotions et en apprentissages.

### L'ouverture sur le territoire

Afin de diversifier les expériences proposées, des projets hors les murs sont régulièrement organisés. Ces sorties offrent aux enfants l'opportunité de découvrir leur environnement, de développer leur autonomie et leur socialisation, tout en stimulant leur curiosité. En 2024, plusieurs sorties ont marqué l'année, notamment à la piscine communautaire AlberAquatic et sur des sites emblématiques du territoire comme Paulilles.

### Une dynamique nationale et locale au service des familles

En cohérence avec la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) portée par la Caisse d'Allocations Familiales, la collectivité s'engage à proposer une offre d'accueil accessible, équitable et de qualité. Cette dynamique se traduit aussi par un investissement fort dans la formation continue des professionnels. En 2024, deux journées pédagogiques collectives ont été organisées afin de renforcer les compétences des équipes et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et à leurs familles.

En novembre, le service Petite Enfance a eu l'honneur d'accueillir Chloé Ruby, membre de l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik (Paris), pour une conférence sur les nouvelles connaissances et pratiques innovantes dans l'accueil du jeune enfant. Cette rencontre a constitué un temps fort de professionnalisation, favorisant l'enrichissement des pratiques en lien avec les besoins du terrain.



# Le Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse en chiffres

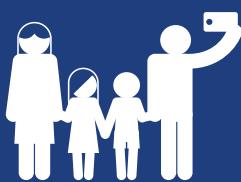
## PETITE ENFANCE



9  
**ÉTABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

515  
**ENFANTS  
ACCUEILLIS EN CRECHE**

235  
**FAMILLES ACCUEILLIES AU  
RELAIS PETITE ENFANCE**



1 212  
**VISITEURS À LA 1<sup>ERE</sup> ÉDITION DU  
FESTIVAL CHERCHEURS D'ART**

## L'ACCUEIL PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

200  
**AGENTS FORMENT LES  
ÉQUIPES D'ANIMATION**

9  
**ACCUEILS DE LOISIRS**

8  
**POINTS JEUNES**

5 744  
**ENFANTS ACCUEILLIS  
DANS LES STRUCTURES**

12 %  
**DE CAPACITÉ D'ACCUEIL  
SUR LES SÉJOURS**

110  
**STAGIAIRES ACCUEILLIS  
AU SEIN DES STRUCTURES**

80  
**SAISONNIERS RENFORCENT LES  
ÉQUIPES D'ANIMATION EN ÉTÉ**

# ANNEXE 03

## L'accueil périscolaire et extrascolaire

### Un pôle majeur de la collectivité

Le Pôle Enfance Jeunesse est le plus important de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, avec plus de 200 agents mobilisés. L'année scolaire 2024 a débuté par un grand temps de cohésion réunissant l'ensemble des équipes, symbole d'une dynamique collective forte.

Au total, ce sont 5 744 enfants et jeunes différents qui ont bénéficié des accueils périscolaires et extrascolaires proposés sur le territoire.

#### Le périscolaire : un accueil éducatif quotidien

Les interventions périscolaires se déroulent sur 27 sites, en lien direct avec les écoles du territoire.

Les équipes d'animation, composées de personnels qualifiés et formés en continu, construisent leurs projets autour de thématiques variées : citoyenneté, culture catalane, intergénérationnel, sport et santé. De nombreux partenariats viennent enrichir ces actions : mairies, offices de tourisme intercommunaux, associations locales, réseau des médiathèques, mais aussi des partenaires spécialisés tels que l'association Parenthèse ou encore Hand'Avant 66 pour améliorer l'accueil des enfants à besoins particuliers.

En 2024, plusieurs projets pédagogiques ont marqué l'année :

- Projet piscine hebdomadaire à Argelès-sur-Mer et Elne ;
- Participation aux Petites Scènes organisées par les médiathèques ;
- Journées thématiques en lien avec les écoles (sport, prévention des dangers domestiques) ;
- Atelier clip rap à Ortaffa avec de belles créations artistiques ;
- Projets intergénérationnels et sensibilisation aux écrans.

#### L'extrascolaire : vacances et séjours éducatifs

Pendant les vacances, jusqu'à 9 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouvrent leurs portes. Pour répondre à la forte demande, la durée d'ouverture estivale a été étendue jusqu'à mi-août voire fin août pour certaines structures. La collectivité a recruté près de 80 saisonniers afin de garantir un accueil de qualité. Dans cette même logique, les équipes d'animation ont travaillé à augmenter la capacité d'accueil sur les séjours, passant de 770 places en 2023 à 862 en 2024 (+12%).

En 2024, les séjours et mini-camps ont rencontré un grand succès :

- 328 enfants de 6 à 11 ans ont participé à 8 séjours,
- 543 jeunes de 11 à 17 ans ont pris part à 11 mini-camps et 8 grands séjours, en France et à l'étranger (Puy du Fou, Tarn, Avignon, Ariège, Barcelone...).

Parmi les expériences marquantes, la junior association "Les Éco-liés", tournée vers la préservation de l'environnement, a achevé son projet par un séjour instructif à Stockholm, financé par l'argent récolté par les jeunes via des actions diverses, des fonds européens et le soutien de la collectivité.



## ANNEXE 03

### Une offre jeunesse en évolution

Afin de mieux répondre aux attentes des jeunes, certains Points Jeunes ont expérimenté en 2024 :

- L'ouverture en soirée une fois par mois
- Une adaptation saisonnière des horaires de fermeture des structures : 18h30 en hiver, 19h en été.

De nombreux ateliers jeunesse jalonnent également l'année :

- Atelier mécanique 2 roues à Banyuls-sur-Mer (cofinancé par le Département 66),
- Ciné-débats et cafés des parents,
- Atelier danse en lien avec le Festival des 8 à Collioure,
- Cycle de découverte de la pêche littorale et en plan d'eau, incluant le passage du permis, avec la Fédération Française de Pêche.



### La formation et l'accompagnement des équipes

La qualité des accueils repose sur l'investissement des équipes, régulièrement formées et accompagnées. En 2024, l'ensemble des animateurs et directeurs a bénéficié de sessions sur des thèmes variés : réglementation, environnement, éco-citoyenneté, accueil des enfants à besoins particuliers, management, pédagogie, initiation au conte.

La collectivité joue également un rôle actif dans la formation des futurs professionnels, en accueillant 110 stagiaires (BAFA, Bac Pro, BPJEPS) dans ses structures en 2024.



# DIRECTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

## Note

Conformément au code général des collectivités territoriales, le service de valorisation des déchets présente chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers.

Ce document est disponible sur [www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com) rubrique Publications.

Vous trouverez ci-après une synthèse des faits marquants de l'année 2024 des indicateurs clés du service.

## Organisation et périmètre d'intervention

Le service assure les missions de prévention, de collecte des déchets ménagers et assimilés et la gestion des déchèteries pour les 15 communes du territoire communautaire. Le transport et le traitement de ces déchets sont gérés par le Sydetom66.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR) est réalisée en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2024, la collecte des EMR en point d'apport volontaire est assuré en régie.

**102,5** ETP

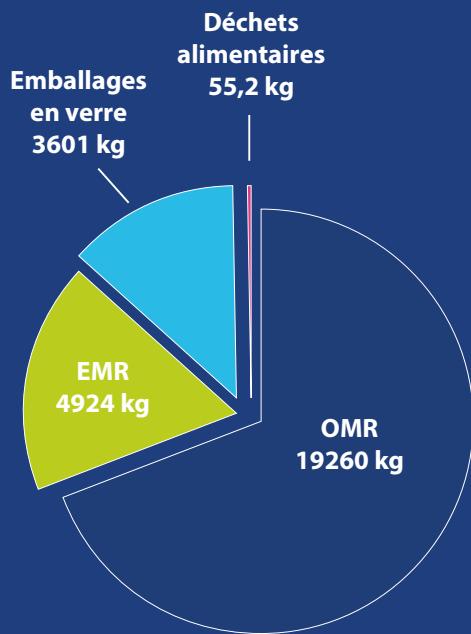
**41** véhicules de collecte

PRESTATION	PRESTATAIRES
Collecte OMR et EMR en porte-à-porte	
Collecte OMR en point d'apport volontaire	En régie
Collecte EMR en point d'apport volontaire	
Collecte Verres en point d'apport volontaire	VIAL
Collecte Textiles en point d'apport volontaire	Le Relais
Collecte Déchets Verts en en porte-à-porte	Communes sur demande
Collecte Encombrants en en porte-à-porte	Recyclerie - Communes

Le Pôle de déchets de la CC ACVI dispose d'un service de maintenance des containers (MAC). Ce service a pour mission de réaliser les remplacements des bacs cassés, disparus ou trop petits et les livraisons.

# La collecte des déchets en chiffres

## EN RÉGIE



### Le refus de tri

**32,98%**  
en point d'apport volontaire  
(Moyenne PO : 30,09%)

**33,69%**  
en bacs individuels  
(Moyenne PO : 31,13%)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (331kg/hab.)

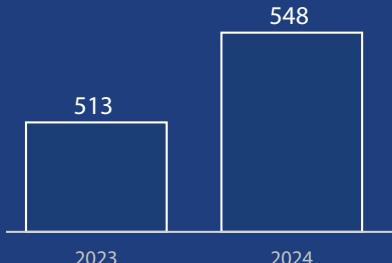
EMR : Emballages Ménagers Recyclables (85kg/hab.)

Emballages en verres (62kg/hab.)

Déchets alimentaires (21kg/hab.)

## AUTRES

**ENCOMBRANTS**  
par la Recyclerie ou les communes  
**12kg / hab.**

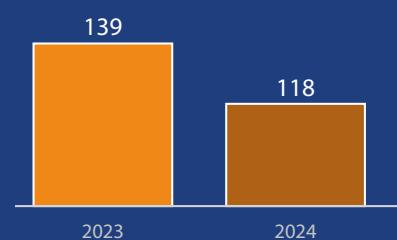


**TEXTILES**  
par la société Le Relais  
**3,8kg / hab.**



**CARTONS**  
**62kg / hab.**

*Service ponctuel de collecte de cartons des commerçants de la Côte Vermeille.*



## Le Plan local de prévention des déchets ménagers assimilés

La Communauté de communes a adopté son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029. Ce document stratégique, en cohérence avec le Plan régional de gestion des déchets (PRGPD), fixe des objectifs de réduction et d'optimisation de la collecte, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Une Commission d'élaboration et de suivi se réunit chaque année pour évaluer les résultats obtenus et proposer, si nécessaire, des ajustements.

Les objectifs sont fixés à l'horizon **2029**, par rapport à l'année de référence **2015** (sauf pour les déchets ménagers, comparés à 2013) :

- **Déchets ménagers** : -14,5 %
- **Verre** : +5,3 %
- **Encombrants** : -13 %
- **Déchets verts** : -23 %
- **Textiles** : +132

## Les ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'accompagnement des habitants. En **2024**, ils ont mené **127 actions de sensibilisation** (contre 79 en 2023) :

- 37 interventions en milieu scolaire (écoles et lycées),
- 25 stands en front de mer,
- 63 présences lors d'événements locaux (marchés, accueil des nouveaux arrivants...).

Ils ont également conduit **5 campagnes de communication** (modifications de collecte, collecte estivale des cartons, lutte contre les dépôts sauvages ou bacs non-rentrés).

Enfin, ils sont allés à la rencontre de **263 usagers** concernés par un « refus de collecte ».

## La gestion des biodéchets

### **Déploiement de la collecte en porte-à-porte**

La loi **AGEC** impose aux collectivités de proposer, depuis le 1er janvier 2024, une solution de **tri à la source des biodéchets** pour tous les ménages. La CCACVI a choisi d'anticiper cette obligation en lançant dès **2022 une expérimentation opérationnelle à échelle adaptée**. Cette phase test a permis de sensibiliser les usagers, d'évaluer les besoins et de proposer des solutions concrètes, tout en préparant un déploiement plus large.

Après avoir été lancé sur des quartiers tests à Saint-André, Elne et Argelès-sur-Mer en 2022, le dispositif a été déployé à Ortaffa en 2023. En 2024, il a été étendu sur l'ensemble de la commune de Saint-André et à Bages. 803 foyers ont été questionnés dans ce cadre.



Début de la collecte en porte-à-porte

Saint-André (quartier test)	11 octobre 2022
Elne (quartier test)	22 novembre 2022
Argelès-sur-Mer (quartier test)	17 janvier 2023
Ortaffa	13 juin 2023
Saint-André	2 avril 2024
Bages	28 mars 2024

# ANNEXE 03

## La gestion des biodéchets (suite)

En 2024, 55 tonnes de biodéchets ont été collectés en porte-à-porte. En plus d'un important travail de sensibilisation, un contrôle de collecte a été réalisé régulièrement avant le passage de la benne. Ces actions ont permis d'obtenir un gisement de très bonne qualité.

### **Distribution gratuite de composteurs individuels**

Pour accompagner les habitants, la Communauté de communes distribue gratuitement des composteurs individuels. En **2024**, ce sont **1 130 composteurs** qui ont été remis, chacun accompagné d'un **bioseau** et d'un temps d'échange avec les ambassadeurs du tri pour garantir une bonne utilisation.

### **Déploiement du compostage partagé**

Au-delà des foyers individuels, la CCACVI développe des solutions collectives.

Après le succès des sites pilotes de **Saint-Génis-des-Fontaines** et **Saint-André**, et la formation de **2 maîtres-composteurs** et **1 guide composteur**, une étude d'implantation a été lancée fin 2023 pour identifier les secteurs les mieux adaptés pour accueillir de nouvelles plateformes.

Ainsi, en **2024**, **13 plateformes de compostage partagé** ont été créées (11 composteurs de quartier et 2 en pied d'immeuble). Ainsi, le territoire compte désormais **21 plateformes de compostage actives**, favorisant le tri à la source et la valorisation locale de la matière organique.

### **L'éco-exemplarité de la collectivité**

La Communauté de communes s'engage à montrer l'exemple en faisant de ses propres structures des vitrines des bonnes pratiques. Après un **diagnostic partagé** avec les responsables de site, les ambassadeurs proposent des améliorations, fournissent le matériel nécessaire et organisent des formations sur la prévention et le tri des déchets.

En **2024**, **7 nouvelles structures** ont intégré la démarche, ce qui porte à 52 % la part des structures communautaires engagées.

### **Les actions en lien avec la Recyclerie**

La CCACVI travaille en partenariat avec la **Recyclerie d'Elne** pour la collecte des encombrants et pour promouvoir le réemploi et la réutilisation des objets.

- Les ambassadeurs tiennent régulièrement un stand lors des événements et relaient les opérations spéciales (collecte de jouets, etc.).
- Ils forment les agents en insertion aux bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets.
- Les **5 déchetteries du territoire** disposent d'un espace réservé aux apports destinés à la Recyclerie.



### **La Recyclerie en 2024**

<b>8</b>	<b>agents permanents</b>
<b>37</b>	<b>agents en insertion accueillis</b>
<b>694</b>	<b>tonnes d'encombrants collectés</b>
<b>96,4%</b>	<b>d'objets collectés sont valorisés</b>
<b>210 350 €</b>	<b>de recettes via la vente en boutique</b>

# ANNEXE 03

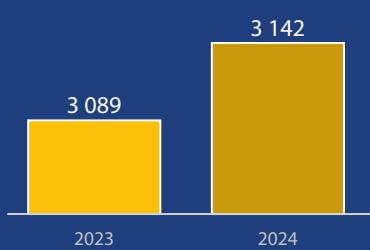
## Les déchetteries

La collectivité gère **5 déchetteries sur le territoire** : Argelès-sur-Mer, Port-Vendres (Cosprons), Elne, Cerbère, et Laroque-des-Albères. Il est à noter que seules les deux premières acceptent les déchets professionnels.

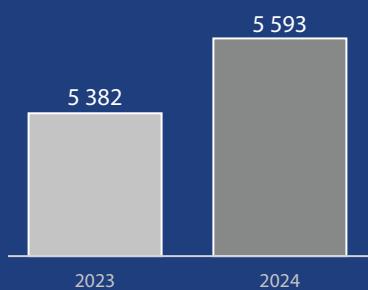
Des travaux ont été engagés pour agrandir certaines zones de stockage, mettre plusieurs sites en conformité avec la réglementation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) et renforcer à la fois l'efficacité et la pérennité des structures.



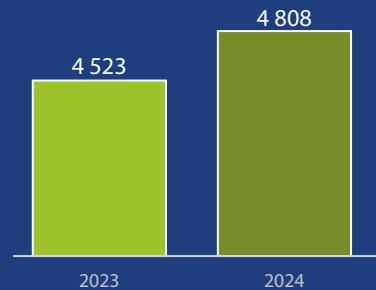
**ENCOMBRANTS**  
54kg / hab.



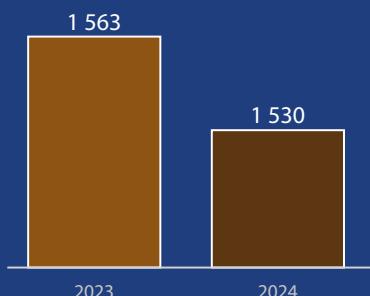
**GRAVATS**  
96kg / hab.



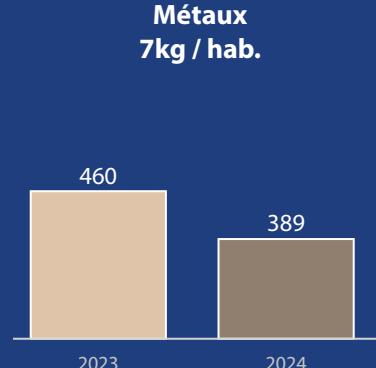
**DÉCHETS VERTS**  
83kg / hab.



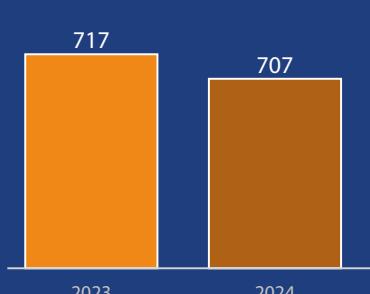
**BOIS**  
26kg / hab.



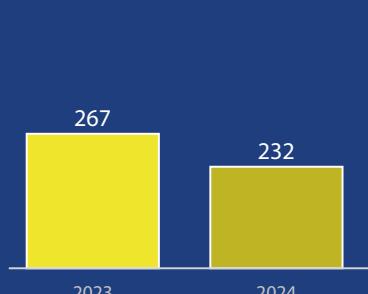
**Métaux**  
7kg / hab.



**CARTONS**  
12kg / hab.



**PLÂTRE**  
4kg / hab.



**FILIÈRE REP\***  
40kg / hab.



\* Voir page suivante

## ANNEXE 03

Dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les éco-organismes ont pour mission, en application du principe pollueur-payeur, de prendre en charge la fin de vie des biens produits et équipements mis sur le marché par les entreprises et distributeurs.

Les filières REP dans les déchèteries communautaires :

- Eco-mobilier : déchets d'éléments d'ameublement
- Ecologic : déchets d'équipement électriques et électroniques
- Articles de sports et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardinage thermiques
- ECO-DDS : déchets diffus spécifiques
- Outilage du peintre
- Refashion : textiles, chaussures et linges de maison
- Corepile : piles
- Recyclum : néons, ampoules et extincteurs
- Cyclevia : huiles



# ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Périmètre des missions

Depuis 2024, le Service commun d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) assure la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public sur **14 communes du territoire**. Il gère **18 619 points lumineux, 509 armoires électriques** et près de **400 km de réseaux**.

Les principales missions du SCEEP sont :

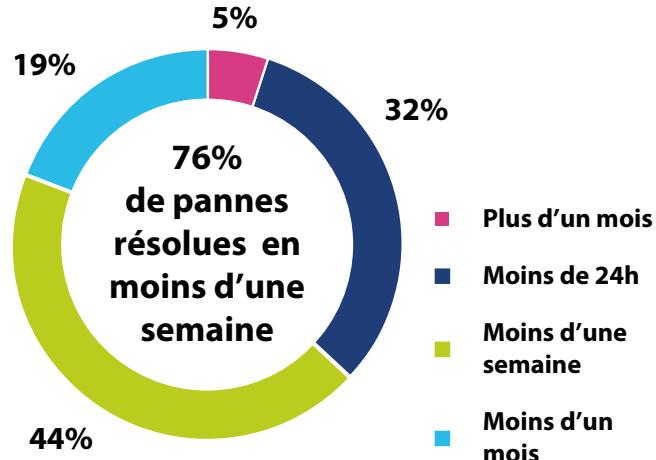
- **Maintenance préventive** : inspections régulières et interventions programmées pour anticiper les défaillances.
- **Maintenance curative** : interventions rapides en cas de panne pour garantir la continuité du service et la sécurité des usagers.
- **Exploitation et suivi technique** : gestion des armoires électriques, suivi de l'efficacité énergétique et mise en œuvre d'actions de modernisation.

## Les interventions du service

Au cours de l'année, le service a réalisé **2 800 interventions**. Il s'agit principalement de la maintenance programmée, de dépannages urgents et de la mise en conformité progressive des installations.

## La modernisation du réseau

La Communauté de communes et ses communes membres poursuivent un effort important de modernisation de l'éclairage public. En 2024, **754 points lumineux ont été équipés en LED**, portant à 42 % la part du réseau désormais convertie.



Cette transition représente un levier essentiel pour réduire la consommation énergétique, diminuer les coûts de fonctionnement et améliorer la qualité de l'éclairage pour les habitants.

## De nouvelles prestations pour les communes

Afin de mieux répondre aux attentes locales, le service a développé une offre de prestations complémentaires permettant d'adapter son intervention aux besoins spécifiques de certaines communes et de renforcer la sécurité et la durabilité des infrastructures.

En parallèle, un travail est engagé pour anticiper l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 décembre 2018. Celui-ci impose aux collectivités, à compter du 1er janvier 2025, de mettre en œuvre des mesures de réduction de la pollution lumineuse visant à protéger la biodiversité nocturne, réduire les consommations d'énergie et améliorer le cadre de vie des habitants.

# RÉGIE DES EAUX

### Note

Les collectivités ayant la charge des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif doivent produire chaque année un Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS).

Ce document est disponible sur le site [cc-acvi.com](http://cc-acvi.com) rubrique **Publications**.

Vous trouverez ci-après une synthèse des actions et projets menés en 2024 et des indicateurs clés du service.

### Périmètre des compétences de la Régie des Eaux de la CC ACVI

La CC ACVI exerce en régie directe, via la Régie des Eaux, les missions suivantes :

- **Eau potable** : assurer la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable, ainsi que la relation à la clientèle
- **Assainissement collectif** : assurer la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle
- **Assainissement non collectif** : contrôler périodiquement l'innocuité des dispositifs existants et assurer le contrôle technique et la bonne exécution des travaux de dispositifs neufs.

### La tarification des services de l'eau

Les tarifs de l'eau potable sont fixés chaque année par délibération. Depuis 2023, un tarif unique est appliqué sur l'ensemble du territoire : 1,83 € TTC / m<sup>3</sup> pour une facture annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup>.

Dans le contexte de sécheresse et d'inflation économique, une **étude tarifaire a été actualisée en 2024**.

Deux évolutions majeures en découlent :

- Une révision des tarifs dès 2025,
- La mise en place d'une tarification saisonnière à compter de 2028.

La même logique est engagée pour l'assainissement, avec un **objectif de tarif unique en 2027 et de tarification saisonnière en 2028**.

En 2024, le prix de l'assainissement pour une facture de 120 m<sup>3</sup> varie entre 1,49 € et 2,72 € TTC / m<sup>3</sup> selon les communes.



## ANNEXE 03

### La préservation de la ressource en eau

Dans un contexte de sécheresse durable, la Régie des Eaux déploie **une politique ambitieuse de gestion et de préservation de la ressource**. Elle se positionne notamment comme **pilote en matière de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)**, avec le projet d'Argelès-sur-Mer (Cf. ci-après).



Parallèlement, plusieurs actions techniques ont été engagées ou poursuivies en 2024 :

- Installation de **régulateurs de pression connectés** sur le réseau d'eau potable d'Elne réduisant les déperditions de 10 % en deux ans ;
- Renforcement des **renouvellements de canalisations** et de la recherche de fuites pour améliorer le rendement des réseaux ;
- **Généralisation de la télérelève** : le Conseil communautaire a validé le budget du déploiement de la télérelève à l'ensemble des usagers en deux ans à compter de juin 2025.
- **Interconnexion des réseaux d'eau potable** sur l'ensemble des communes du territoire pour sécuriser l'approvisionnement et prévenir les risques de pénurie ;
- **Réalisation d'études** pour mobiliser une nouvelle ressource dans le quaternaire afin de préserver les ressources du pliocène.



La **sensibilisation du public** reste également une priorité. On citera notamment les lettres d'informations aux usagers et la Journée de l'Eau organisée le dimanche 24 mars à Bages qui place la préservation de la ressource en eau au cœur de sa programmation.



## La Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Initié en 2021, le projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à Argelès-sur-Mer constitue l'un des volets majeurs de la politique de préservation de la ressource menée par la Régie des Eaux. Il vise à recycler les eaux en sortie de la station d'épuration de la commune afin d'alimenter les canaux d'irrigation de la basse vallée du Tech. Pour ce faire, la station sera équipée de modules de traitement complémentaires par ultrafiltration membranaire et un réseau de canalisations permettra d'acheminer l'eau vers les zones agricoles concernées.

D'un coût estimé à 13 millions d'euros, ce projet permettra de traiter 1,3 million de m<sup>3</sup> d'eau par an qui, au lieu d'être rejetés à la mer, serviront à irriguer près de 700 hectares de terres agricoles répartis sur six communes. Il s'agit du plus grand projet de REUT à usage agricole en France.

L'année 2024 a marqué une étape décisive pour sa concrétisation : le projet a été intégré au Plan de résilience sécheresse des Pyrénées-Orientales, il est le premier lauréat du Fonds hydraulique porté par le Ministère de l'Agriculture et bénéficie d'un accompagnement renforcé des services de l'Etat, notamment sur les plans administratif et réglementaire. L'équipe de la Régie des Eaux a poursuivi un travail constant sur les études, la concertation avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers, ainsi qu'avec les agriculteurs concernés, tout en avançant sur les démarches d'autorisations nécessaires.

La Communauté de communes a par ailleurs déjà recours à la REUT dans certaines de ses pratiques. L'eau de sortie de la station d'Argelès-sur-Mer est utilisée pour le remplissage des hydrocureurs destinés au nettoyage des canalisations. En période estivale, une unité mobile de traitement complémentaire est également déployée, permettant de mettre à disposition une eau réutilisée pour l'arrosage des espaces verts communaux, pour le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ainsi que pour des exploitants agricoles du territoire.

### Point d'étape des chantiers engagés

- **Lancement des études de renouvellement de la station d'épuration de Cerbère**
- **Renouvellements des réseaux :**
  - ⇒ Eau et assainissement :
    - ◊ Quais Forgas à Port-Vendres
    - ◊ Avenue Maréchal Joffre à Laroque-des-Albères
    - ◊ Avenue Joliot Curie à Banyuls-sur-Mer
  - ⇒ Assainissement :
    - ◊ Avenue Molière, rue Millepertuis et Genêts à Argelès-sur-Mer
  - ⇒ Eau potable :
    - ◊ Rues de l'Oasis, de Cerdagne, Moulin Cassanyes et Oliviers à Sorède
- **Interconnexion du réseau d'eau potable de Bages avec les forages de Montescot**
- **Renouvellement du réseau d'adduction en eau potable de Palau-del-Vidre**

### Le contrôle de la qualité des eaux de baignade

La Communauté de communes assure le suivi sanitaire des eaux de baignade sur le territoire, en lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette mission contribue à garantir la sécurité sanitaire des usagers et à préserver l'attractivité touristique du littoral et des sites naturels.

En 2024, le bilan des contrôles de l'ARS est très positif : 21 ont obtenu une qualité d'eau « excellente » et 1 « bonne ».



# Les chiffres clés en 2024

## Eau potable



**41 252**  
ABONNÉS  
(+283 VS 2023)



**5,85 M DE M<sup>3</sup>**  
D'EAU PRODUITE  
(-12,35% VS 2023)



**4,39 M DE M<sup>3</sup>**  
D'EAU CONSOMMÉS  
PAR LES ABONNÉS  
(-1,54% VS 2023)



**105 M<sup>3</sup>**  
D'EAU CONSOMMÉS EN  
MOYENNE PAR HABITANT  
(109 VS 2023)



**623,73 KM**  
DE RÉSEAU



**80,4%**  
DE RENDEMENT MOYEN DU  
RÉSEAU DE DISTRIBUTION



**5 881 M**  
LINÉAIRES DE  
RÉSEAU POSÉS



**3,07 M€ DE**  
TRAVAUX RÉALISÉS

## Assainissement

### Collectif



**39 738**  
ABONNÉS  
(+285 VS 2023)



**497,78 KM**  
DE RÉSEAU



**1 881 M**  
LINÉAIRES DE  
RÉSEAU POSÉS



**14**  
STATIONS  
D'ÉPURATION



**2,25 M€**  
DE TRAVAUX  
RÉALISÉS

**1 024**

**INTERVENTIONS DE  
CURAGE PRÉVENTIF ET  
DE DÉSOBSTRUCTION**  
(-20,1% VS 2023)



**CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS PAR RAPPORT À LA DIRECTIVE ERU**

**100% EN PERFORMANCES D'ÉPURATION**  
**98,2% EN ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION**  
**100% POUR LE RÉSEAU DE COLLECTE**

### Non collectif (SPANC)

**1 742**  
INSTALLATIONS

**91,14%**  
DES INSTALLATIONS  
CONTÔLÉES

**84,95%**  
DE CONFORMITÉ  
DES INSTALLATIONS  
CONTÔLÉES

# HABITAT

## L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

En 2024, **28 nouveaux logements** ont été examinés dans le cadre de l'OPAH. Si le nombre de dossiers validés en commission a légèrement diminué, le montant des travaux engagés a, lui, augmenté, atteignant **plus de 1,5 million d'euros**, soit une hausse de 20 % par rapport à 2023. La Communauté de communes a prévu une enveloppe de **69 192 €** pour soutenir le financement de ces travaux.

Parallèlement, une refonte des aides a été réalisée au cours de l'année.

Elle comprend notamment : une **prime à la primo-accession** à la propriété, une **prime à la sortie de vacance** d'un logement ou d'une résidence secondaire, ainsi qu'une **prime pour l'isolation bio-sourcée**. Les montants des subventions pour les propriétaires bailleurs et pour les propriétaires occupants modestes ont également été revalorisés.

## L'opération façades

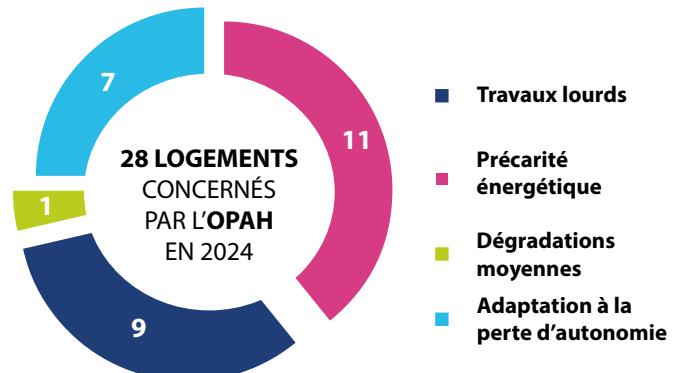
En 2024, **20 ménages** ont bénéficié d'une aide au ravalement de façade, représentant un investissement total de 177 933,44 € en travaux.

La Communauté de communes a soutenu ces projets à hauteur de **34 677,23 €**, soit **un taux de subvention moyen de 19 %**, contribuant ainsi à l'amélioration et à l'embellissement du patrimoine bâti local.

## Adoption de la Convention intercommunale d'attribution (CIA)

Après plusieurs réunions de concertation préparatoires en 2023, la nouvelle **convention 2024-2029** a été adoptée, renforçant la coordination et la solidarité au sein du territoire. Elle définit clairement la répartition des attributions de logements sociaux, organise le relogement et l'accompagnement social des ménages fragiles, et facilite la coopération entre bailleurs sociaux et titulaires de droits de réservation.

Cette convention constitue un outil clé pour garantir un accès équitable au logement et soutenir les populations les plus vulnérables.



## Partenariats

En 2024, la Communauté de communes a conclu deux nouveaux partenariats stratégiques.

Le premier, avec l'**Établissement Public Foncier Occitanie**, permettra à la CCACVI de collaborer étroitement sur la définition de ses réflexions et programmes d'études foncières, notamment pour la production de logements. Ce partenariat offre également la possibilité de bénéficier de cofinancements pour les études et de mobiliser des ressources en ingénierie.

Le second partenariat, avec la **Fondation du patrimoine**, vise à faciliter l'accès des bénéficiaires de l'opération façades aux subventions et aux avantages fiscaux proposés par l'organisme, grâce à la création de passerelles simplifiées.

# LECTURE PUBLIQUE

## La culture accessible à tous

En 2024, le réseau des 12 médiathèques communautaires compte plus de **9 000 abonnés** et a enregistré 168 683 visites. Ces chiffres confirment le rôle essentiel de ce service public de proximité dans la diffusion de la culture et le maintien du lien social dans les communes.

La **gratuité de l'inscription et des services** constitue un levier fort d'accessibilité. Elle permet à chacun – enfants, jeunes, familles, retraités – de profiter librement de la richesse des collections : livres, presse, musique, films, ressources numériques. Cette diversité répond aux attentes d'un large public, tout en favorisant la curiosité et l'ouverture culturelle.

Afin de garantir l'accessibilité à tous, le réseau propose également un **service de portage à domicile**. En 2024, 50 portages ont été réalisés auprès de personnes en invalidité temporaire ou permanente, leur permettant de rester connectées à la vie culturelle.

## Des lieux de rencontres et de partage

Les médiathèques ne se limitent pas au prêt de documents : elles sont devenues de véritables espaces de vie et de convivialité. Tout au long de l'année, elles accueillent des **ateliers créatifs, conférences, expositions, temps de jeux et rencontres culturelles**. En 2024, **859 animations** ont ainsi été proposées et ont réuni près de **12 000 participants**.

Elles constituent aussi un partenaire précieux pour les **associations locales**, en mettant à disposition leurs espaces et en accompagnant des initiatives culturelles diverses. Par cette ouverture, les médiathèques contribuent activement à la vitalité de la vie locale et renforcent le lien entre habitants.

## Une offre culturelle riche et dynamique

La force du réseau réside dans la complémentarité et l'actualisation régulière de ses collections. Grâce au **portail numérique commun**, chaque usager peut consulter le catalogue, réserver et emprunter dans n'importe quelle médiathèque du réseau, bénéficiant ainsi d'un accès simplifié à des milliers de références.

L'abonnement donne accès à **Médi@tek66**, une ressource numérique départementale proposant films,

documentaires, musique, presse et contenus pédagogiques, élargissant encore l'éventail des possibilités offertes aux usagers.

## Éveiller les enfants à la culture

La Communauté de communes place l'éveil culturel des plus jeunes au cœur de son action. Au-delà des Petites scènes (Cf. Encart), 381 animations Jeune public – ateliers, rencontres d'auteurs, temps ludiques – ont été organisées en 2024 dans les médiathèques.

Des **partenariats étroits avec les structures Petite enfance, Enfance & Jeunesse** (crèches, Relais Petite Enfance, accueils de loisirs) ainsi qu'avec les **établissements scolaires** permettent de toucher un public très large. En 2024, 621 accueils de classe ont été organisés, rassemblant près de 10 000 élèves du territoire dans le cadre de projets pédagogiques et culturels.



### Les Petites scènes : la saison culturelle des enfants

Événement incontournable du calendrier culturel, les Petites scènes mettent la création artistique à la portée des plus jeunes.

En 2024, 32 spectacles ont été programmés : 19 à l'initiative des communes et 13 portés directement par la Communauté de communes. Pour ces derniers, chaque spectacle a donné lieu à une représentation grand public et une seconde dédiée aux enfants des accueils de loisirs.

Soutenues par le Département des Pyrénées-Orientales, les Petites scènes participent à la découverte artistique dès le plus jeune âge, tout en favorisant l'accès de tous les enfants du territoire à des spectacles de qualité.



### LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES EN CHIFFRES



#### FRÉQUENTATION

168 683  
VISITES SUR LE  
RÉSEAU DES 12  
MÉDIATHÈQUES



#### PETITES SCÈNES

32 SPECTACLES  
4 988 SPECTATEURS



#### ACCUEILS DE CLASSE

621 ACCUEILS  
9 885 ÉLÈVES TOUCHÉS



#### SAISON CULTURELLE

859 ANIMATIONS  
DONT 381 POUR LES ENFANTS  
11 924 SPECTATEURS



#### PORTAGE À DOMICILE

50 INTERVENTIONS

# PISCINE

## Un espace ludique, sportif et pédagogique

La piscine intercommunale AlberAquatic est à la fois un lieu de loisirs, de sport et d'apprentissage. Elle dispose de trois bassins complémentaires – un bassin sportif, un bassin d'apprentissage et un espace ludique – animés par une équipe de 14 agents, dont 5 maîtres-nageurs sauveteurs.

Ouverte à tous en accès libre, la piscine propose également des cours de natation pour enfants et adultes, ainsi que des activités comme l'aquabiking. Elle accueille aussi le Sauvetage Sportif Argelésien (SSA), fort de plus de 1 000 adhérents.

Enfin, AlberAquatic joue un rôle essentiel dans l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, en recevant chaque année les élèves, de la maternelle au lycée, issus des 15 communes du territoire.

## Les chiffres-clés



**121 701 €  
DE RECETTES**



**21 840  
ENTRÉES  
SCOLAIRES**



**1 237  
ENTRÉES  
AQUABIKE**



**27 065  
ENTRÉES GRAND  
PUBLIC**



# URBANISME

## La baisse des demandes se confirme

En 2024, la tendance à la baisse des demandes d'autorisation d'urbanisme se confirme. **Le service a instruit 865 dossiers, soit une diminution de 7 % par rapport à 2023 et de 30 % par rapport à 2021.** Cette évolution, constatée à l'échelle nationale, s'explique en grande partie par la crise du secteur du bâtiment.

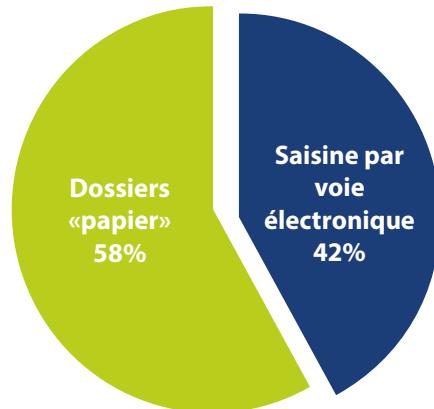
Par ailleurs, le service a consacré cette année un travail significatif à **l'analyse et à l'instruction de projets communautaires majeurs**, parmi lesquels l'extension du magasin des services techniques, la création de l'accueil de loisirs Curie-Pasteur, la zone d'activités « Portes des Albères » et la ZAC Camp del Caball à Argelès-sur-Mer.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRITS



## La dématérialisation en pleine expansion

Cette année, la proportion de demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne a doublé. **Ce sont en effet plus de 40 % des demandes** qui ont été déposées sur le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).



Pour **accompagner cette transition numérique**, plusieurs innovations ont été déployées :

- Le module SIGN permet désormais aux responsables du service de signer électroniquement les courriers intermédiaires (majoration de délais, dossiers incomplets, etc.) ;
- De nouvelles fonctionnalités et services connectés ont été intégrés au portail de consultation en ligne PLAT'AU.

Ces évolutions représentent non seulement un gain de temps et de réactivité, mais aussi des économies significatives pour la collectivité, notamment en matière de reprographie et d'envois recommandés.

## L'information aux usagers

Afin de garantir une information claire et accessible, le service accueille le public lors de permanences physiques et répond également via une adresse de contact dédiée.

En 2024, **301 personnes ont été reçues au service et 233 demandes traitées par voie électronique**. Ces chiffres, stables par rapport à 2023, témoignent de la constance de l'activité d'accueil et d'accompagnement des usagers.

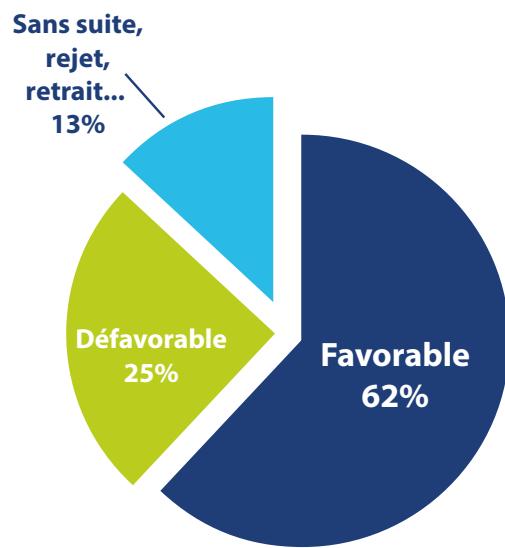
## ANNEXE 03

### Un taux d'acceptation des dossiers stable

En 2024, **62 % des demandes reçues ont été acceptées**, un taux relativement stable par rapport à 2023 (60 %), mais en retrait par rapport à la moyenne des dix dernières années, qui se situait autour de 70 %.

Cette baisse ne résulte pas d'une augmentation des refus, mais plutôt d'**un nombre croissant de dossiers n'ayant pas abouti (13%)**, et ce, pour différentes raisons : demande de classement sans suite, rejet tacite pour absence de pièces complémentaires ou retrait volontaire de l'autorisation après obtention.

#### NATURE DES DÉCISIONS



### Les établissements recevant du public (ERP)

L'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme pour les ERP suit une procédure spécifique visant à vérifier la **conformité des projets aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie**.

Après examen par le service instructeur, le dossier est transmis à la **Commission de sécurité et d'accessibilité**, qui se réunit pour émettre un avis destiné au Maire. Ce dernier prend ensuite la décision d'autoriser ou non la réalisation du projet, en tenant compte de cet avis.

En 2024, **40 dossiers** ont concerné des ERP.

#### Dossiers ERP

<b>Argelès-sur-M.</b>	<b>19</b>
<b>Bages</b>	<b>3</b>
<b>Banyuls-sur-M.</b>	<b>2</b>
<b>Collioure</b>	<b>5</b>
<b>Elne</b>	<b>2</b>
<b>Laroque-des-A.</b>	<b>1</b>
<b>Port-Vendres</b>	<b>5</b>
<b>Saint-André</b>	<b>2</b>
<b>Saint-Génis-des-F.</b>	<b>1</b>

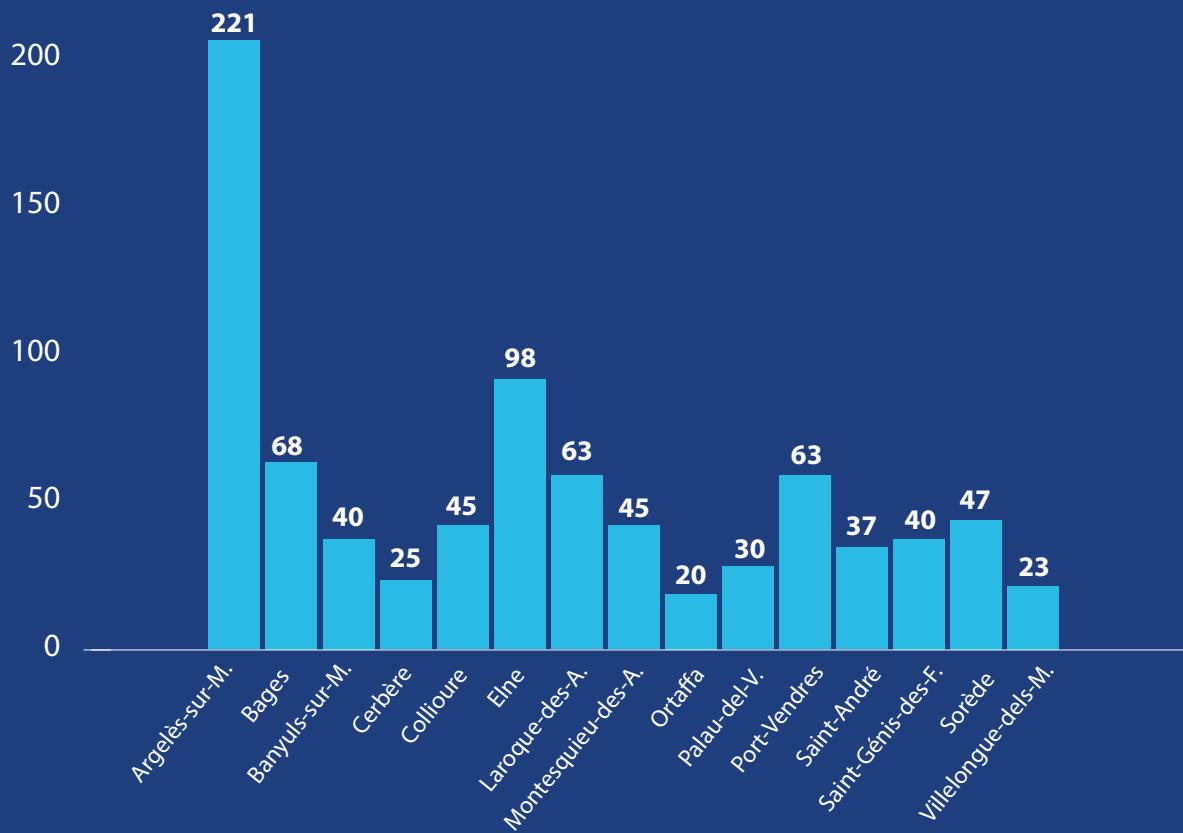
### Le récolelement des travaux

Le service urbanisme assure le récolelement des travaux pour les dossiers qu'il a instruits, lorsque la réglementation le rend obligatoire. En 2024, **66 visites de contrôle** ont été réalisées. Ces inspections ont conduit à l'envoi de 35 courriers de « non-contestation » et de 31 courriers de « mise en demeure ».

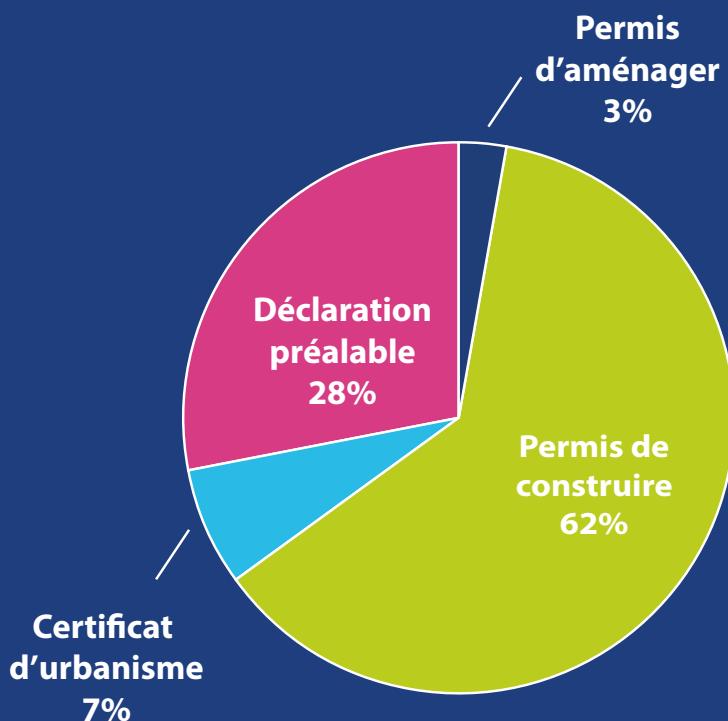


# 865 dossiers instruits en 2024

## RÉPARTITION PAR COMMUNE



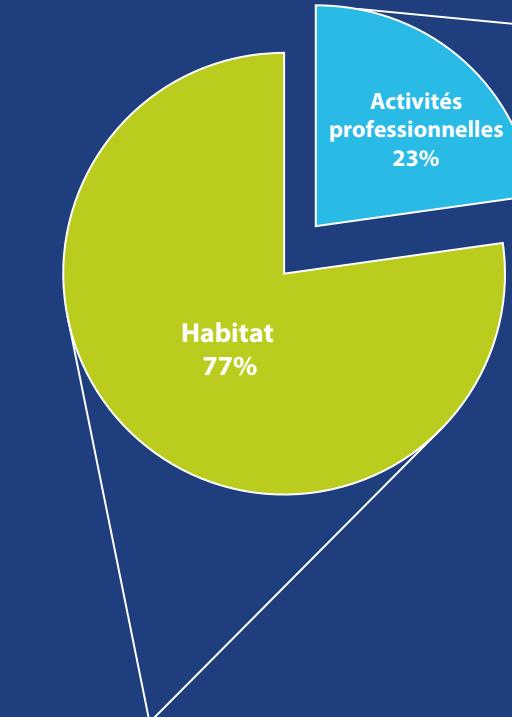
## RÉPARTITION PAR TYPE DE PROJET



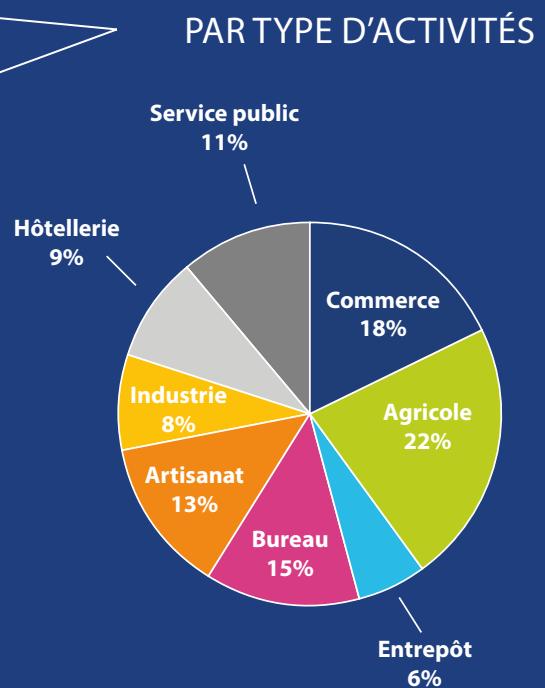
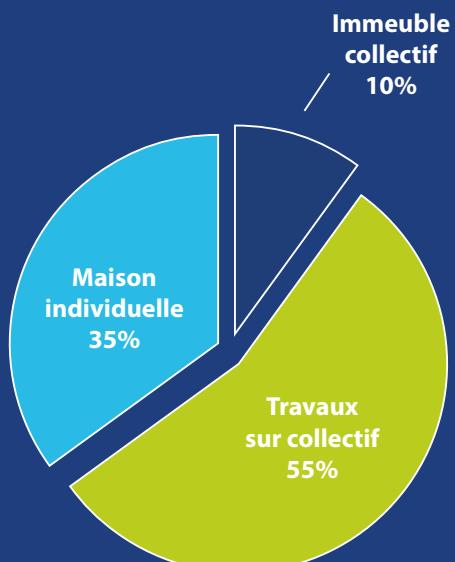
## Dossiers instruits - suite

### ANNEXE 03

#### RÉPARTITION PAR SECTEUR



PAR TYPE D'HABITAT



PAR TYPE D'ACTIVITÉS

#### Focus Habitat

**Les projets portant sur l'habitat restent majoritaires** avec une augmentation sensible de travaux sur l'existant au détriment des nouvelles constructions.

Les lotissements accordés en 2024 ont abouti à la création de **245 lots à bâtir**. Enfin, 408 nouveaux logements ont été créés en 2024, c'est 19% de plus qu'en 2023. On notera que les communes d'Argelès-sur-Mer (126 nouveaux logements) et d'Elne (182) concentrent plus de 75% des créations de nouveaux logements sur le territoire.

# CHANTIER D'INSERTION

## Un accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi

Le **chantier d'insertion de la Communauté de communes** propose une activité professionnelle et un accompagnement individualisé aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. Sa vocation est de faciliter leur accès ou retour durable à l'emploi. Une **vocation sociale** qui a pour objectif **de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** de ces publics.

À chaque embauche, une **éducatrice socio-professionnelle** élabore avec l'agent un **parcours d'insertion personnalisé**, combinant des formations collectives (sauveteur secouriste du travail, savoir-être, outils numériques...) et des mises en situation professionnelles encadrées.

En 2024, **37 agents** ont bénéficié des ateliers du chantier d'insertion. **75%** d'entre eux ont retrouvé une activité professionnelle à la sortie (formation qualifiante, création d'entreprise, CDD de plus de 3 mois).

## Des ateliers d'insertion à vocation environnementale

Au-delà de leur dimension sociale, les activités du chantier d'insertion s'inscrivent pleinement dans la **protection de l'environnement** et la **préservation des paysages** du territoire. Trois encadrants techniques assurent le suivi quotidien des équipes.

### Entretien des berges et des rivières

- **180 interventions**

Un marché public de travaux pour l'entretien des berges et rivières a été passé avec le Syndicat Mixte de Gestion de d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA).

Il s'agit principalement du débroussaillage à forte dominante manuelle et de travaux de restauration et d'entretien de la végétation.

### Entretien des sentiers de randonnée

- **202 interventions**

Les agents du chantier d'insertion assurent l'entretien des 400 km de sentiers de randonnée que compte le territoire. Une équipe de 3 personnes en moyenne est mobilisée pour chaque intervention.

On entend par entretien des sentiers de randonnée :

- Le débroussaillage de passages végétalisés

- La dépollution des chemins (ramassage des détritus)
- La remise en état des ouvrages (passerelles, barrières, mains courantes, marches...)
- L'entretien et le renouvellement des 3 000 objets de signalisation (panneaux, lames directionnelles, panneaux informatifs...)

## Les chiffres clés

<b>400</b>	km de sentiers dont
<b>9</b>	sentiers inscrits au PDIPR (100km)
<b>470</b>	poteaux directionnels
<b>+ de 800</b>	lames signalétiques
<b>17</b>	panneaux informationnels
<b>21</b>	tables de lecture sur le sentier littoral
<b>650 000</b>	randonneurs sur le sentier littoral

## ANNEXE 03

En complément, le chantier a assuré **42 interventions** de balisage et d'entretien sur les sentiers de la **Côte Vermeille**, en partenariat avec le **Conseil départemental de la randonnée pédestre 66** et le chantier d'insertion *IFE de Banyuls*.

### Entretien des espaces naturels communautaires

- **271 interventions**

Les équipes du chantier effectuent deux à trois passages par an sur chaque site communautaire pour des missions de débroussaillage, d'élagage, de dépollution et de broyage des déchets verts.

Ces actions contribuent à la préservation des espaces naturels, à la prévention des risques incendie et à la lutte contre la pollution.

En 2024, le chantier d'insertion a également assuré la végétalisation du nouveau parking du siège de la Communauté de communes.

*Ce projet est cofinancé par l'Union européenne, à travers le Fonds social européen (FSE+), et par le Département des Pyrénées-Orientales.*

## Les sites concernés

- 5 déchetteries**
- 30 stations d'épuration et postes de relevage**
- 60 sites d'eau potables**
- 5 sites d'antenne relais TV**
- 4 zones d'activités**

- **Les voies d'intérêt communautaire**
- **Les voies vertes cyclo-touristiques**



Cofinancé par  
l'Union européenne



# LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

## La fourrière animale

Par délibération du 26 mai 2023, un **groupement de commande** composé des Communautés de communes ACVI, Sud Roussillon, Aspres, Haut Vallespir et Vallespir a été formé pour conclure le **contrat de délégation de service public** relatif à la gestion de la fourrière animale. La CC ACVI a été désignée en tant que coordonnateur du groupement.

Il porte sur la capture, le transport et la garde des animaux errants et/ou dangereux se trouvant sur le territoire des différentes collectivités. Le contrat court sur une **période de 6 ans** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.



Les rapports d'activités pour ces deux compétences sont réalisés chaque année. Ils sont présentés en Conseil Communautaire.

Ils sont disponibles sur le site [www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com), rubrique Documents officiels.

## L'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la CC ACVI gère **deux aires permanentes** d'accueil des gens du voyage à **Argelès-sur-Mer** (40 places) et à **Elne** (34 places).

C'est la **société VAGO** qui est titulaire de ce marché **jusqu'en juin 2025**. Elle assure la gestion administrative et technique des deux aires d'accueil pour le compte de la collectivité. La gestion du séjour des gens du voyage, leur accueil sur site et le maintien de lien social font également partie des missions assignées à VAGO.

L'aire d'Argelès-sur-Mer étant occupée illicitement depuis décembre 2021, seule l'aire d'Elne est en activité à ce jour.



# ANNEXE 03

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 – Édition septembre 2025

Édité par :

Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris  
3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer

Tél. : 04 68 81 63 77 – standard@cc-acvi.com [www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com)

Directeur de la publication : Antoine Parra,

Président de la Communauté de communes

Rédaction : Services communautaires – Service communication

Conception et mise en pages : Service communication

Photographies : Adobe Stock/Service communication/ Freepik

Imprimerie : Encre Verte – 4, impasse Gutenberg – ZI LA MIRANDE – 66240 Saint-Estève

**Siège communautaire**  
**Communauté de communes**  
**Albères - Côte Vermeille - Illibéris**  
**3, impasse Charlemagne, BP 90103**  
**66704 Argelès-sur-Mer Cedex**  
**04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com**  
**[cc-acvi.com](http://cc-acvi.com)**

Retrouvez toutes  
nos actualités



[www.cc-acvi.com](http://www.cc-acvi.com)